

Zeitschrift: Édicateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 94 (1958)
Heft: 44

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Dieu Humanité Patrie

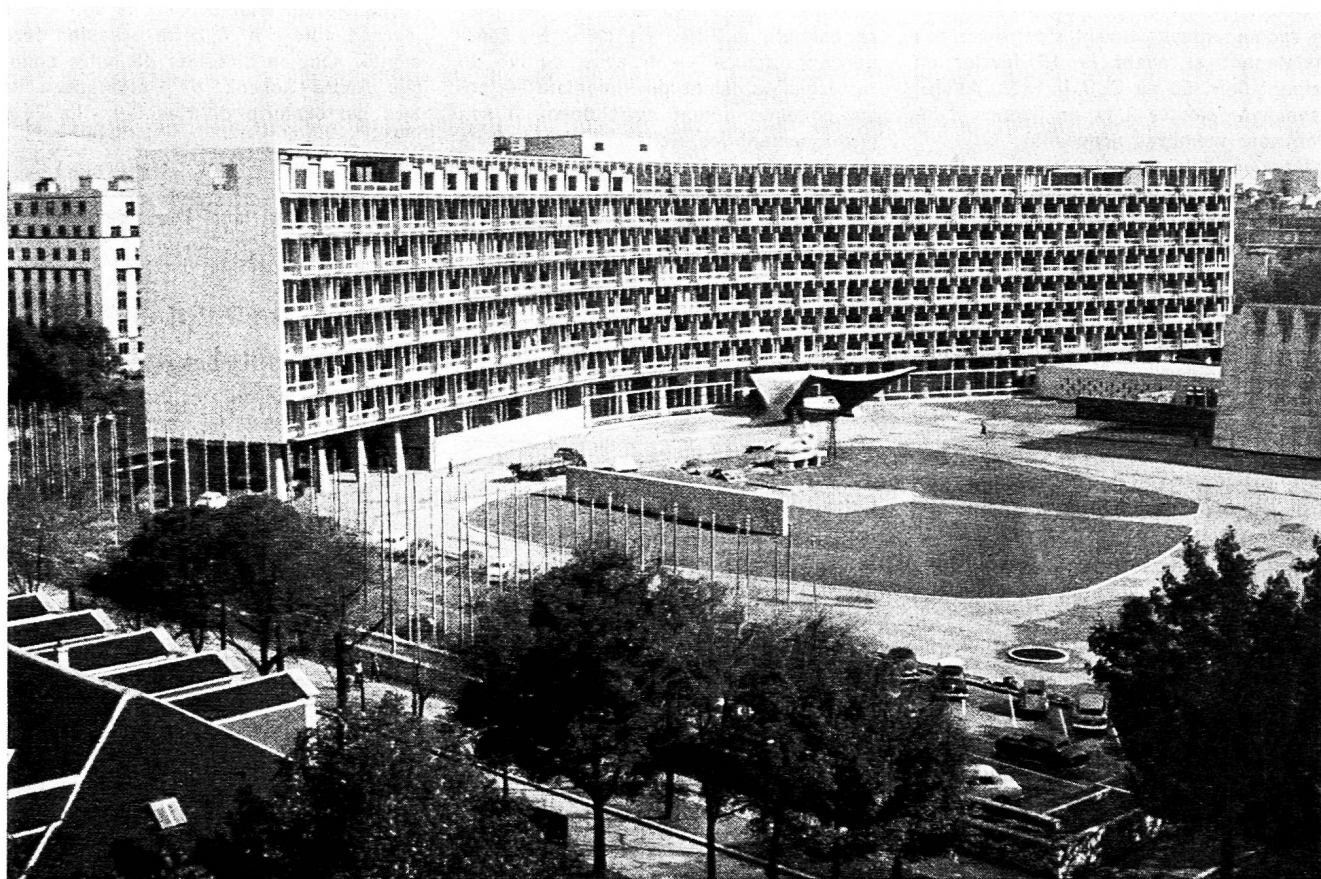
EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables : Educateur, André CHABLOZ, Lausanne, Clochetons 9 ; Bulletin, G. WILLEMIN, Case postale 3, Genève-Cornavin.
Administration, abonnements et annonces : IMPRIMERIE CORBAZ S.A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 6 27 98. Chèques postaux II b 379
PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : SUISSE FR. 15.50 ; ÉTRANGER FR. 20.- • SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL : BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Nouvelle maison de l'Unesco à Paris



La plus grande façade du bâtiment du Secrétariat. On distingue, à droite, le bâtiment des conférences.

Partie corporative

VAUD

Section de Lausanne

Partiellement renouvelé lors de l'assemblée ordinaire d'automne, le comité de la section lausannoise s'est constitué comme suit:

Président: Charles Vulliemin, Lausanne, av. Druey 10, tél. 25 87 69; vice-président: Georges Chamot, Lausanne, Ch.-Steinlen 3; caissier: Georges Laurent, Pully, av. des Collèges 15; secrétaire aux procès-verbaux: Marie-Louise Séchaud, Lausanne, av. Ed.-Rod 3; secrétaire aux convocations: Marie-Thérèse Theintz, Crissier, route de Plan 3.

Association vaudoise des maîtres de gymnastique

Cotisations 1959

A titre d'essai, nous voulons renoncer cette année à envoyer les remboursements pour cotisations annuelles au mois de décembre. Nous le ferons à la fin de février.

Ceux qui préfèrent s'éviter les frais de recouvrement peuvent s'acquitter dès maintenant et **avant le 15 février** en versant 6 fr. 50 au CCP II 1373, AVMG, Lausanne (ajouter 2 fr. de finance d'entrée pour membres nouveaux).

Dernier délai pour démission éventuelle: le 31 décembre 1958.

Le caissier: H. Hagin.
Av. Solange 7, Lausanne.

Educatrices des petits

Le comité s'est constitué comme suit pour l'exercice 1958-59: Mlle Madeline Gebhard, La Tour-de-Peilz, présidente; Mlle Marie-Thérèse Theintz, Crissier, vice-présidente; Mlle Yvette Goy, Cully, secrétaire procès-verbaux; Mlle Marlène Dupraz, St-Légier, secrétaire correspondance; Mlle Marlyse Dépraz, Le Lieu, caissière; Mlle Maya Bucherer, Lausanne, préposée aux fournitures; Mme Jacqueline Chollet-Javet, Maracon, membre adjoint. M. G.

Retraites à St-Prex

A la veille des dernières vacances, les collègues, puis les autorités ont pris congé de la façon qui s'imposait de Mlle Rose Foretay, maîtresse enfantine, et d'Ami Borloz, maître primaire supérieur. Tous deux se retirent, atteints par la limite d'âge. Nous leur souhaitons une heureuse et longue retraite.

Mlle F. a fait toute sa carrière à Saint-Prex où quarante volées de petits ont donc bénéficié de son vivant enseignement et de ses dons pédagogiques exceptionnels.

Dernièrement, c'était au tour des collègues messieurs du cercle de Villars-sous-Yens, renforcés par quelques voi-

sins et anciens, de se réunir avec Borloz pour lui présenter les vœux traditionnels. En pleine forme, il ne songe pas à «dételer». Heureusement, il «monte en grade» et assurera cet hiver les fonctions de maître intérimaire à l'Ecole de commerce. Ainsi, d'autres élèves bénéficieront encore des qualités que chacun reconnaît chez cet homme au prénom significatif.

Plaine du Rhône - Gymnastique

Les leçons de gymnastique pour les institutrices et les instituteurs de la Plaine du Rhône ont lieu tous les vendredis à 17 heures, au collège d'Aigle.

Section de Vevey-Montreux

Nous rappelons qu'on peut s'inscrire pour le cours de flûtes de bambou (pipeaux) organisé dans la section auprès du président, Jacques Bron, 4, quai de l'Arabie, Vevey, jusqu'au 15 décembre.

Nécrologie

† **Marc Mottier.** Le 1er décembre, on a rendu les derniers honneurs à notre collègue Marc Mottier, qui fut instituteur dans le Vully, avant de terminer sa carrière à Glion. De caractère indépendant, artiste — il avait cultivé un remarquable talent de violoniste — notre collègue défunt avait donné à son enseignement les richesses de sa forte personnalité. On rappela, au temple de Montreux, son tempérament de lutteur, son amour du travail minutieusement accompli, son joyeux dévouement à l'école vaudoise. N'avait-il pas accompli, à 74 ans, plusieurs remplacements! Nous réitérons à sa famille, particulièrement à son fils Michel, instituteur à Baulmes, l'expression de notre vive sympathie.

NEUCHÂTEL

Comité central

Sous la présidence de M. Hugli, nous avons eu notre dernière séance de l'année. Le procès-verbal est lu par son auteur, Mlle Schmid.

Le président fait part de l'état actuel du travail des commissions de réforme de l'enseignement. Il serait bon que nous arrivions à mettre au point tous les desiderata concernant les programmes, notamment, de façon que tout soit établi clairement avant que les décisions définitives soient prises. Les collègues spécialisés dans telle ou telle discipline sont repérés et seront appelés à participer à l'élaboration d'un programme révisé. Il nous paraît utile aussi que l'EN soit invitée à y collaborer simultanément. Une entrevue aura déjà lieu avant Noël.

Les débats relatifs à la préparation des futurs maîtres secondaires affirment d'emblée la nécessité du passage

à l'Ecole normale, de la spécialisation de l'enseignement, et fixent la durée des études.

On présume que ces questions sont assez importantes pour justifier la convocation des sections en renouvelant une tournée semblable à celle qui fut faite en automne si heureusement par le comité central.

La «Trisannuelle» aura lieu l'an prochain et il n'est pas trop tôt d'y penser. C'est à la section du Val-de-Ruz que reviendra l'honneur de l'organiser.

L'Institut neuchâtelois propose de nouveaux statuts à notre examen. Comme les modifications souhaitées n'ont rien de révolutionnaire ni de sensationnel, nous les acceptons telles quelles.

Enfin nous est soumis l'ordre du jour de la prochaine séance du cartel (10 décembre) qui donne lieu à une brève discussion.

W. G.

En marche vers le Centenaire

Dans sa dernière séance, le comité du Centenaire a accepté le projet de la commission de musique qui prévoit l'organisation d'un concert le soir de la journée officielle. A cette occasion sera monté, sous la direction de notre collègue André Schenk, de Dombresson, le très bel oratorio de Haendel «La Fête d'Alexandre» pour chœur, soli et orchestre, avec la collaboration de «L'Odéon», de La Chaux-de-Fonds. Des renseignements sur l'organisation des répétitions seront communiqués plus tard.

DIVERS

Echange de timbres-poste

Les élèves de la Roosevelt High School, de New-York, ont constitué un club philatélique et seraient heureux de recevoir des timbres-poste de Suisse.

Les collègues et les classes que cette annonce intéresse et qui désireraient profiter de cette occasion pour instituer un échange régulier de correspondance et de timbres-poste, excellent moyen d'une meilleure connaissance réciproque, voudront bien s'adresser directement à:

Monsieur Francis J. de Marco
Guidance Counselor
YONKERS - NEW-YORK
U.S.A.

Partie pédagogique: M. Monnier: *Quelques tendances de l'enseignement du second degré en Europe. — Xe anniversaire de la déclaration des droits de l'homme. — L'Unesco, ministère mondial de l'éducation. — La commission nationale suisse pour l'Unesco. — E. Pierrehumbert: Au cours d'information de Vitznau. — R. P. R. Carvalho: Les problèmes actuels dans l'organisation familiale et sociale de l'Inde. — Un manuel scolaire de valeur.*

Partie pédagogique

QUELQUES TENDANCES DE L'ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRÉ EN EUROPE

Extrait d'un article de M. Marcel Monnier, chef du service de l'enseignement secondaire du canton de Vaud, paru dans le *Gymnasium helveticum* de juillet 1958.

Du 8 au 19 avril de cette année s'est tenue à Sèvres, près Paris, une conférence européenne sur les programmes de l'enseignement du second degré. Convoquée par la Commission nationale française pour l'Unesco, pour le compte de cette organisation, cette conférence a réuni les délégations de 24 pays. Seuls manquaient l'Allemagne de l'Est, l'Irlande et le Portugal.

...
Si l'on ne peut pas attendre des débats de la conférence de Sèvres une efficacité pratique immédiate, ils n'en ont pas moins été de la plus grande utilité pour les participants, tous responsables, à un titre ou à un autre, de l'enseignement secondaire dans leurs pays respectifs. Et il ne tient qu'à eux, par l'écho qu'ils sauront donner aux travaux de la conférence, d'en faire bénéficier ceux qui n'ont pas eu le privilège d'y participer. C'est ce que nous essaierons de faire, pour notre modeste part, sans entretenir d'illusions sur la difficulté de la tâche dans un pays presque aussi riche de diversités scolaires qu'une conférence européenne.

L'utilité des travaux de Sèvres, nous la voyons d'abord dans la possibilité qu'a offerte la conférence d'établir les données sociologiques, culturelles et pédagogiques du problème des programmes, ensuite dans la confrontation des solutions que les différents pays ont données ou se proposent de donner à ce problème, enfin dans l'accord qui s'est fait sur quelques principes importants.

...
Pour apprécier à leur juste valeur les travaux de la conférence de Sèvres, il faut enfin se souvenir qu'elle se tenait sous l'égide de l'Unesco, ce qui impliquait l'admission tacite de certains postulats d'une idéologie généreuse, comme le droit à l'éducation et à la culture...

Il serait toutefois faux de conclure de cette remarque que la conférence de Sèvres se soit tenue dans le bleu de l'utopie. Les débats au contraire se sont engagés sur la base solide et réaliste d'une analyse serrée des causes qui expliquent l'inadaptation reconvenue des programmes actuels de l'enseignement du second degré. Reconnue, disons-nous. En effet, tous les rapports nationaux, sans exception, du moins ceux de l'Europe occidentale, s'accordent à reconnaître que les programmes et les structures de cet ordre d'enseignement ne répondent pas aux exigences sociales, économiques, politiques, culturelles, techniques du monde moderne et concluent à la nécessité d'une réorganisation profonde de l'éducation à ce niveau.

...
Or, situé à l'articulation de l'enseignement élémentaire et des formations spécialisées de l'enseignement supérieur et technique, l'enseignement du second degré, qui devrait être à certains égards le plus sensible aux exigences de la vie et de la société, est au contraire celui qui est le plus figé dans sa structure et dans ses programmes. Les causes de cet immobilisme sont bien connues. Ce sont de vieilles traditions cultu-

relles, la notion d'un humanisme que beaucoup d'esprits croient défini une fois pour toutes et l'attachement à des valeurs spirituelles, intellectuelles, morales éprouvées depuis des siècles. ... En énumérant ainsi les causes qui s'opposent à une adaptation des structures et des programmes aux conditions du monde d'aujourd'hui, ou qui, au mieux, la freinent, nous n'avons garde de les condamner en bloc. L'enseignement secondaire est le gardien de valeurs précieuses et une sage prudence est de mise à leur égard. ...

Il serait d'ailleurs absurde de prétendre que rien n'a été fait pour permettre à l'enseignement secondaire de répondre aux besoins nouveaux créés par la révolution industrielle du siècle passé et par la civilisation scientifique et technique d'aujourd'hui. ...

Quelles sont donc ces conditions du monde moderne auxquelles, de l'aveu même de ceux qui en ont la responsabilité, l'enseignement du second degré est mal adapté? Nous ne pouvons songer en donner une analyse complète et détaillée, sans excéder les limites assignées à cet article. Nous devons nous contenter d'énumérer celles qui, à la conférence de Sèvres, ont le plus souvent retenu l'attention des participants.

Ces facteurs qui doivent nécessairement modifier la fonction, la structure et les programmes de l'enseignement du second degré sont¹:

1. La **révolution scientifique et technique** et ses incidences sur la vie et sur la pensée ;
2. La **révolution démocratique** qui fait en principe de tous les individus des citoyens également responsables et donc capables de comprendre et de juger les problèmes nationaux et internationaux qui se posent à notre temps et de prendre une position réfléchie et personnelle sur chacun d'entre eux ;
3. L'**unification du monde** dans les échanges, qui implique pour toutes les nations la nécessité d'une meilleure connaissance des autres peuples et une éducation orientée vers la compréhension mutuelle ;
4. L'**accession de la masse à un rôle et à des responsabilités** qui étaient réservées jusqu'ici au petit nombre et par conséquent...
5. ... L'augmentation du nombre des élèves qui accèdent aux différents types d'éducation plus poussée que la simple éducation élémentaire ;
6. Le souci de démocratiser l'enseignement, qui ajoute à cette injonction des faits le désir de satisfaire plus réellement au droit de tous les individus à une éducation complète et de réaliser une véritable justice devant l'éducation, indépendamment de toutes les considérations de sexe, de langue, d'origine raciale, de milieu de vie, etc. ;
7. La complexité de la vie et des tâches productives, qui exige chez un nombre croissant d'individus une éducation plus poussée que celle d'autrefois ;

¹ La formulation de la plupart de ces facteurs est celle de M. Roger Gal, dans le rapport de synthèse déjà cité.

8. La multiplicité et la diversité des fonctions et des tâches auxquelles l'éducation du second degré doit de plus en plus préparer, alors qu'autrefois elle ne conduisait guère qu'à des professions libérales et à une formation purement intellectuelle ;
9. Le développement et l'extension de l'éducation à des domaines qui étaient jusqu'ici plus ou moins réservés soit à la famille (éducation morale, formation du caractère, par exemple) soit à quelques privilégiés (éducation artistique) ;
10. La pression qu'exercent sur les programmes les disciplines en plein développement, en relation avec les besoins de la vie économique et scientifique (géographie, économie politique, sociologie, mathématiques, physique, chimie, biologie) ;
11. Les exigences croissantes de la spécialisation, en rapport avec la différenciation des sciences et des techniques ;
12. L'augmentation des loisirs dans la vie adulte et la nécessité de penser dès l'enfance et la jeunesse à préparer l'individu à des possibilités de développement ultérieur et en tout cas à l'emploi intelligent et humain des heures que le travail productif laisse à l'homme ;
13. L'apport enfin de certaines des sciences nouvelles, comme la psychologie, la sociologie et la recherche pédagogique, à l'éducation elle-même.

Il faudrait évidemment montrer l'interdépendance de ces divers facteurs sociaux, politiques, économiques, techniques, pédagogiques, pour donner à chacun ses justes proportions. ...

Quel est donc cet enseignement du second degré dont on attend qu'il adapte sa structure et ses programmes aux conditions énumérées plus haut ? La convocation à la conférence de Sèvres l'a défini de la manière suivante : « **On entendra par enseignement du second degré l'enseignement donné aux élèves depuis l'âge de 11-12 ans jusqu'à l'âge de 18-19 ans. L'enseignement du second degré comporte donc l'enseignement technique.** » Il était, de plus, précisé que cet enseignement se divise en deux cycles, l'un de 11 à 15-16 ans, l'autre de 15-16 à 18-19 ans.

...
Les buts assignés à l'enseignement du second degré, tels qu'ils ressortent des rapports nationaux, sont ainsi résumés dans le rapport de synthèse : « **Complément de la culture et du développement général esquissé par le degré élémentaire, acheminement continu et progressif vers un cycle supérieur forcément spécialisé, préparation directe ou indirecte selon le niveau à une formation professionnelle, dégageant progressif ou précoce des cadres nécessaires à la bonne marche des activités vitales des pays, dans tous les domaines : économique, administratif, scientifique, technique et social, formation de l'homme et du citoyen, de l'être individuel et social dans sa totalité humaine — physique, intellectuelle, morale et active —** »

...
Ce texte met en évidence la multiplicité des tâches qui sont effectivement, déjà maintenant, celles de l'enseignement du second degré, même si sa structure actuelle l'empêche d'accomplir pleinement et harmonieusement chacune d'elles.

Ceux qui restent attachés à la conception traditionnelle de l'enseignement secondaire, dont la fonction historique est de donner une formation générale à ceux que des diplômes universitaires consacreront ensuite comme membres de l'élite intellectuelle, verront d'emblée toutes les impuretés de la définition

citée plus haut. Elle implique la révision de quantité de notions, qui entraînera inévitablement celle de la fonction et de la structure même de l'institution scolaire. Les faits du reste se sont déjà chargés de reviser nombre de ces notions, bien avant que les esprits ne s'en avisent, ce qui explique ce phénomène chronique d'inadaptation dont nous avons parlé.

La notion d'élite d'abord demande à être considérablement élargie, à la mesure de la multiplicité et de la spécialisation croissante des fonctions sociales, économiques, techniques du monde moderne. Si l'on reconnaît en général qu'une des tâches de l'enseignement du second degré est de dégager les cadres nécessaires à la nation, la question reste posée du moment où doit se faire ce clivage entre la formation plus poussée des futurs cadres et celle de la masse. Peut-on continuer à séparer dès l'entrée à l'école secondaire les prédestinés aux fonctions supérieures et les autres ? Au nom de quoi ? de différences d'aptitudes et d'intelligence tôt reconnues ou d'une prédestination à caractère social et économique ? Il ne faut pas oublier qu'à côté de l'élite-caste, issue de la filière des diplômes, la vie en fait surgir d'autres, qui ne sont pas les moins actives.

Si un principe a été constamment affirmé chez nous, c'est bien celui du caractère désintéressé, strictement non utilitaire, des études secondaires. Combien impure à cet égard paraît la définition de Sèvres ! On ne manquera pas d'attribuer ce mélange de buts culturels et de buts utilitaires et pratiques à l'extension très large donnée à la notion d'éducation du second degré, qui en fait un enseignement de masse. Nous ne pouvons mieux faire, pour dissiper toute équivoque à ce sujet, que de citer M. Brunold, directeur général du second degré en France, lui-même cité dans le rapport de synthèse : « **Ce qui caractérise le plus les élites d'aujourd'hui, même celles qui, par la nature de leur activité, sont les plus éloignées de l'action, c'est leur participation, recherchée ou involontaire, à cette action : c'est l'obligation qu'elles ont de découvrir, de créer, de prendre part ... La qualité d'une culture et d'une formation réside dans cette aptitude de l'homme à trouver la solution originale et spécifique, qu'elle soit de pensée ou de geste ... Par-dessus tout, nos préoccupations éducatives doivent obéir à un premier souci essentiel ... c'est que la culture ne saurait répondre exclusivement au besoin de connaître et de comprendre, qu'elle devient un peu plus chaque jour un instrument d'action ; le passage du savoir au pouvoir, comme l'a dit Valéry, ou du rationnel à l'opérationnel, est un des caractères de la pensée moderne, partant de l'éducation moderne.** »

Au cours des débats de Sèvres, l'antinomie humanisme-technique s'est considérablement amenuisée, sous l'effet d'une analyse objective des conditions du monde dans lequel l'homme doit insérer son action. L'humanisme personneliste traditionnel est apparu comme inadéquat. Comme l'a souligné le premier délégué polonais, cet humanisme relève d'une conception selon laquelle l'homme est vraiment homme en dehors de la société, en dehors de son travail. Or ce dualisme entre l'homme et son activité sociale est faux. La personne humaine se définit comme personne engagée dans la société, dans son travail. Il n'y a pas de contradiction fondamentale entre l'homme et la technique, qui loin de l'asservir, est libératrice. Tout en replaçant cette intervention dans le contexte idéologique qui a été celui de tous les délégués des pays de l'Est, l'on est bien obligé de reconnaître que, sous la pression des besoins, l'école secondaire a été depuis

longtemps contrainte à des concessions à la technique. Elle l'a fait en ajoutant à ses programmes traditionnels, au prix d'une surcharge intolérable, des disciplines nouvelles. Là de nouveau, il y a eu juxtaposition et non intégration.

La fonction essentielle de l'enseignement du second degré reste la formation générale. Sur ce point l'accord a été unanime. L'introduction dans les programmes de disciplines techniques ne vise donc pas à la formation professionnelle. Elles ont une valeur morale et culturelle indéniable en ce qu'elles mettent en œuvre des qualités d'invention, de ténacité et de patience et répondent au besoin de créativité de l'enfant. Mais la part des disciplines techniques à l'école ne peut plus se limiter à ce qui est communément appelé « travaux manuels ». Déjà maintenant, la conception utilitaire a fait son entrée au second degré sous la forme d'établissements désignés comme « pratiques », « modernes », « techniques », « généraux ». A côté se sont maintenus les établissements traditionnels de type classique, qui ont gardé la réputation de former l'élite de la société. Mais dans l'optique qui a été celle de la conférence — d'un enseignement du second degré pour tous — un tel système de types parallèles et imperméables les uns aux autres est condamné. Qu'on le veuille ou non, on se trouve ramené du problème des programmes au problème de la structure, dont les données se déterminent réciproquement.

On peut ranger en trois types les diverses solutions données au problème de la structure :

Le premier, celui de la juxtaposition, est la solution des pays à tradition culturelle fortement ancrée dans le passé, où l'on ne peut se résoudre à considérer les langues anciennes, par exemple, comme une spécialité parmi d'autres. On juxtapose les différents types d'éducation, classique, moderne, technique, commercial, chacun avec ses programmes spécifiques, et l'on recourt à divers procédés de sélection ou d'orientation pour recruter les élèves qui, au sortir de l'école primaire, s'engageront sur l'une ou l'autre de ces voies sans bifurcation. C'est la structure que l'histoire a donnée à l'enseignement du second degré dans la plupart des pays de l'Europe occidentale, celle aussi qui la hiérarchise le plus, ou détermine des véritables nécessités du monde d'aujourd'hui.

La seconde solution est celle de l'école unique, adoptée par les pays qui ont rompu brutalement avec le passé et ses structures sociales et politiques, ou qui, moins attachés à une tradition culturelle, ont procédé à une refonte complète de leur système d'enseignement. Dans l'école unique, les élèves suivent, jusqu'à 16 ou 18 ans, le même programme, avec quelques possibilités d'option, qui ne constituent toutefois pas une véritable spécialisation. La différenciation ne survient qu'au niveau de la formation professionnelle.

Il y a enfin une troisième solution, intermédiaire. Elle consiste à diviser la scolarité secondaire en deux périodes, la première au programme plus ou moins commun à tous les enfants, la seconde différenciée ou spécialisée. C'est vers cette troisième solution que s'orientent les pays de l'Europe occidentale, soucieux à la fois de sauvegarder les valeurs du passé et certaines des structures dans lesquelles elles s'incarnent, et en même temps conscients des devoirs qu'imposent à l'école l'évolution sociale et les nécessités techniques. Il faut encore ajouter qu'une telle structure permet de substituer l'orientation à une sélection qui trop souvent est une présélection de caractère social ou économique.

Il reste à délimiter les deux périodes. A la Conférence de Sèvres, on a préconisé la solution suivante : un premier cycle commun de 11 à 15-16 ans, dont le terme coïncide avec la fin de la scolarité obligatoire, telle qu'elle existe dans la plupart des pays, et est envisagée dans les autres, le second cycle, différencié, allant jusqu'à 18-19 ans...

Sur le problème des programmes proprement dits, qui était le thème de la Conférence de Sèvres, nous nous contenterons de dégager quelques grandes lignes, de tirer quelques conclusions, qui pourraient être peut-être considérées comme les résolutions de la conférence, si des résolutions avaient été votées...

Les conclusions qu'on peut tirer des débats sont les suivantes :

1. La fonction de l'enseignement du second degré est de donner une formation générale. Les spécialisations et les différenciations ne doivent pas avoir un caractère professionnel. Même dans les sections techniques, la part la plus large doit être faite aux disciplines générales.
2. La culture générale se définit plus par l'acquisition et le développement de certains pouvoirs de l'esprit que par un bagage de connaissances. Elles doivent être humanistes et permettre à l'homme de dominer les techniques.
3. En conséquence les programmes doivent perdre le caractère encyclopédique qui les enflamme et **l'enseignement doit viser à développer des habitudes mentales, des méthodes de travail et l'aptitude à acquérir des connaissances nouvelles.**
4. Les programmes comprennent des disciplines fondamentales, communes à tous les types d'études, et des disciplines de spécialisation.

Les disciplines fondamentales sont :

- a) la langue maternelle et la littérature nationale, la discipline de culture par excellence ;
- b) l'histoire nationale et universelle et la géographie, dont l'étude doit permettre à l'homme de se situer dans le temps et dans le monde ; ces disciplines, enseignées dans un esprit de compréhension internationale, doivent engendrer le respect des valeurs culturelles propres à des civilisations très diverses et parmi celles-ci, les civilisations orientales, que l'école ne peut plus se permettre d'ignorer ;
- c) parmi les sciences humaines qui exercent leur pression sur les programmes, l'économie et la sociologie permettent à l'homme de comprendre les conditions du monde dans lequel il vit et l'enseignement de quelques éléments s'impose ;
- d) les mathématiques, langage universel de la science et de la technique, sont essentielles à la formation de l'esprit ;
- e) une initiative aux sciences expérimentales et à leurs méthodes est nécessaire à la formation de l'esprit pour la connaissance d'un monde où elles jouent un rôle immense ;
- f) l'initiation artistique (musique, arts plastiques) ;
- g) les activités manuelles ;
- h) l'éducation physique.

5. A côté des disciplines fondamentales énumérées ci-dessus, il incombe à l'école secondaire d'en enseigner d'autres dites de spécialisation. Il faut entendre par là les disciplines qui caractérisent les divers types d'études dès le moment où la structure de l'école les différencie. L'une ou l'autre des disciplines reconnues fondamentales peut devenir discipline de spécialisation si une place privilégiée lui est

réservée dans l'horaire d'un type par rapport à celle qu'elle occupe dans les autres. Ce peut être le cas des mathématiques, des sciences expérimentales, de l'économie, de la sociologie.

L'inclusion dans les disciplines de spécialisation de sujets parfois reconnus jusqu'ici comme disciplines fondamentales apparaîtra à certains comme un défi. Mais si l'on veut bien se référer à la définition formelle donnée aux disciplines fondamentales, dont l'ensemble constitue le tronc commun à tous les types, on conviendra que le terme « discipline de spécialisation » n'implique pas nécessairement une dévaluation. Au reste, le caractère schématique de cette classification est évident et la conférence de Sèvres a reconnu que les traditions culturelles et la situation linguistique propres à chaque pays peuvent justifier un transfert d'un groupe à l'autre. Les disciplines de spécialisation sont :

a) une, deux, trois langues étrangères, l'une au moins devant dans beaucoup de pays être considérée comme discipline fondamentale ;

b) les langues anciennes ; la remarque faite pour une des langues étrangères est aussi valable pour le cas du latin, encore que personne à Sèvres n'ait proposé le latin pour tous les types du second degré ;

c) l'une ou l'autre des disciplines fondamentales, si l'enseignement en est plus développé dans un type que dans les autres ;

d) les disciplines techniques, qu'il convient de distinguer des travaux manuels, dont la valeur éduca-

tive justifie la présence dans le programme général...

En quoi les débats de Sèvres concernent-ils l'enseignement secondaire de notre pays, ou plutôt des 25 Etats dans chacun desquels il revêt une forme et applique des programmes particuliers ?

Pour notre compte, la leçon que nous tirons de la conférence de Sèvres est celle-ci : **le concept d'un enseignement secondaire réservé à la formation d'une petite élite, à laquelle il ouvre seul les portes de l'Université et des hautes écoles, ne répond pas aux conditions sociales et économiques d'aujourd'hui, ni aux besoins de la science et de la technique.** Dans un monde où les tâches d'exécution sont de plus en plus confiées à la machine et où l'ouvrier qualifié devient un technicien, **le niveau de la formation générale à donner aux enfants s'élève de plus en plus.** Le pays ne peut se payer le luxe de gaspiller chez ses enfants des aptitudes et des forces inemployées, faute de possibilités de développement et à cause de structures scolaires rigides, trop précocement différenciées et hiérarchisées. Alors que partout autour de nous **on a ajusté, ou l'on se préoccupe de le faire, l'organisation scolaire et les programmes aux conditions démographiques, sociales, économiques, techniques d'un monde en rapide évolution, notre pays, dont l'économie et la technique sont si étroitement liées à celles des autres nations, ne peut s'isoler dans la contemplation de valeurs culturelles passées, dont il fait trop largement encore dépendre l'accès aux cadres supérieurs.**

Puisse cet article contribuer à le faire comprendre.

Marcel Monnier.

10 décembre 1948-1958

X^e ANNIVERSAIRE DE LA DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME

Le 10 décembre 1948, l'Assemblée générale des Nations-Unies a adopté (par 48 voix contre aucune et 8 abstentions) et proclamé la Déclaration universelle des droits de l'homme « comme l'idéal commun à atteindre par tous les peuples et toutes les nations afin que tous les peuples s'efforcent, par l'enseignement et l'éducation, de développer le respect de ces droits et libertés et d'en assurer la reconnaissance et l'application universelle et effective ».

Il avait fallu deux ans d'études et de discussions laborieuses pour arriver à établir « le document le plus complet et le premier dans l'histoire qui définisse d'un point de vue véritablement universel les droits essentiels et les libertés fondamentales auxquels tous les hommes ont droit, dans toutes les parties du monde ». Cette Déclaration se présente « comme la plus vigoureuse, la plus nécessaire des protestations de l'humanité contre les atrocités et les oppressions dont tant de millions d'êtres humains ont été victimes à travers les siècles et plus particulièrement pendant et entre les deux guerres mondiales ».

Les peuples, donc la jeunesse, ne sauraient ignorer l'existence de cette charte de l'humanité qui affirme la nécessité de respecter partout la dignité humaine. C'est pourquoi le Dr Jaime Torrès Bodet, en 1949, directeur général de l'Unesco à cette époque, émit le

premier l'idée de célébrer l'anniversaire de la proclamation de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Il adressa aux gouvernements des Etats membres de l'Unesco une lettre dans laquelle il suggérait de réserver la journée du 10 décembre à des manifestations destinées à exalter les principes dont toute l'humanité doit prendre conscience. L'idée parut susciter un véritable enthousiasme, insuffisant pourtant pour rallier l'opinion des dirigeants dans la plupart des pays. Chez nous, nous sommes loin d'envisager l'organisation d'une journée officielle du 10 décembre. Il est vrai que rien de solide ne se crée rapidement. Or, le corps enseignant romand prend peu à peu conscience de la valeur des efforts qu'accomplissent les institutions internationales dans le sens indiqué par la Déclaration. Depuis plusieurs années, l'Educateur, grâce à l'appui de la Commission nationale suisse pour l'Unesco, a fourni d'abondants renseignements sur les activités de ces institutions. Bien des collègues ont su les utiliser et y intéresser leurs élèves. Cette année encore, avec quelques jours de retard — dont nous nous excusons — nous apportons à nos collègues une documentation qui, nous l'espérons, contribuera à les convaincre de la grandeur et de l'incontestable utilité de l'activité de l'organisation la plus proche de nos préoccupations : l'Unesco.

L'UNESCO, MINISTÈRE MONDIAL DE L'ÉDUCATION

SON ORGANISATION

L'Organisation a été créée officiellement le 4 novembre 1946. En novembre 1958, elle comptait 81 Etats membres.

Elle comprend trois organes directeurs : la Conférence générale, qui groupe les délégués des Etats membres, désigne les membres du Conseil exécutif, élit le directeur général, adopte le règlement financier et le statut du personnel de l'Organisation, prononce l'admission de nouveaux Etats, définit la politique générale de l'Organisation, fixe un programme biennal et vote le budget correspondant, auquel tous les Etats membres contribuent, selon leur population et leur revenu national. Pour l'exercice biennal 1957-1958, le montant maximum des dépenses a été fixé à 22 millions 679 638 dollars des Etats-Unis.

Le Conseil exécutif, qui est composé de 24 membres, se réunit au moins deux fois par an. Il veille à l'exécution du programme et conseille le directeur général sur diverses questions et notamment sur l'élaboration du projet de programme et de budget à soumettre à la Conférence générale.

Le Secrétariat, dont le siège est à Paris, compte un millier de fonctionnaires internationaux recrutés dans plus de 50 Etats membres. A sa tête se trouve le Directeur général, élu pour six ans et dont le mandat peut être renouvelé.

SON ACTIVITÉ

Éducation de base

Quarante-cinq pour cent des adultes dans le monde ne savent ni lire ni écrire. Plus de 250 millions d'enfants ne fréquentent aucune école. L'Unesco se préoccupe de l'instruction des analphabètes, tout en abordant maints autres problèmes de l'enseignement, et notamment ceux que posent les études les plus spécialisées. Dans tous les cas, l'objectif est le même : améliorer l'éducation par une action internationale et accroître la compréhension internationale par l'éducation. Dans l'immédiat, l'attention du Département de l'Unesco se concentre sur...

...L'éducation de base, qui doit aider des populations ignorantes et souvent misérables à résoudre les problèmes de leurs collectivités, en faisant acquérir à chacun les connaissances et les techniques qui lui sont indispensables pour exercer un métier, vivre en bonne santé, aménager son foyer, jouir des bienfaits de l'instruction, participer à la vie de la communauté, améliorer ses conditions d'existence, se réaliser pleinement comme personne et comme membre de la société. L'Unesco a créé deux centres régionaux pour la formation des futurs responsables de cette éducation et pour la production du matériel nécessaire : l'un à Patzcuaro (Mexique), pour l'Amérique latine ; l'autre à Sirs-el-Layyan (Egypte), pour les Etats arabes. Des centres nationaux d'éducation de base ont aussi été ouverts dans les pays suivants : Cambodge, République de Corée, Ethiopie, Indonésie, Jordanie, Libéria, Soudan et Thaïlande.

...Et sur l'enseignement gratuit et obligatoire, qui doit être enfin établi pour tous les enfants du monde,

comme le proclame l'article 26 de la Déclaration universelle des droits de l'homme. L'Unesco s'efforce de mettre l'expérience des pays où l'obligation scolaire est déjà en vigueur à la disposition des gouvernements qui sont en train de l'instaurer, pour leur éviter des années de tâtonnements et d'erreurs.

Éducation extra-scolaire et sociale

En matière d'éducation extra-scolaire, l'Unesco s'occupe principalement des groupements de jeunesse et de l'éducation des adultes. Elle encourage... les échanges de personnes : étudiants, professeurs, travailleurs, cadres des mouvements de jeunesse. Comme l'Unesco estime que son rôle consiste à encourager ces échanges plutôt qu'à les financer directement, elle se préoccupe avant tout de rassembler et de diffuser des renseignements sur les possibilités de voyages à buts éducatifs : elle publie à cette fin un répertoire annuel intitulé *Études à l'étranger*.

Cependant, l'Organisation accorde elle-même un certain nombre de bourses — 1500 environ en dix ans — en vue de donner une formation et une expérience internationales à des personnes qui participent à l'exécution de son programme. Elle se charge également d'administrer des bourses offertes par les gouvernements ou par diverses organisations, et elle favorise les échanges internationaux entre différents groupements.

L'Unesco facilite la coopération internationale et les rencontres entre hommes de science, soit directement, soit par l'entremise des organisations internationales compétentes. Elle contribue à l'éducation scientifique du grand public par l'aide qu'elle apporte à l'enseignement des sciences dans les écoles, par l'information qu'elle diffuse dans les revues, et par les expositions itinérantes qu'elle organise. Enfin, elle favorise les recherches qui améliorent les conditions de vie de l'humanité.

Le rôle de l'Unesco est de mettre à la disposition des gouvernements toutes les connaissances disponibles qui ont trait aux relations humaines, et de signaler les méthodes appliquées avec succès dans diverses parties du monde pour les résoudre. Elle accorde notamment son appui, dans ce domaine, à un Bureau international de recherches situé à Paris ainsi qu'à un centre régional créé à Calcutta en 1956.

Vingt-deux pays ont demandé à l'Unesco de les aider à développer chez eux l'enseignement des sciences sociales, et des missions d'experts leur ont été envoyées à cet effet.

Le problème des préjugés raciaux a été soumis à une étude approfondie. Dans le cadre de son programme visant à faire respecter les droits de l'homme dans le monde entier, l'Organisation des Nations Unies a demandé à l'Unesco d'entreprendre une enquête scientifique sur la question en faisant appel à des spécialistes de toutes les branches appropriées des sciences sociales.

A la suite de réunions qui ont eu lieu en 1949 et en 1951, les spécialistes ont formulé sur les données scientifiques concernant les races une déclaration montrant que, dans l'état actuel des choses, rien ne permet d'affirmer la supériorité inhérente d'une race quelconque sur une autre.

Tout le monde reconnaît qu'il est urgent d'amener les peuples à se mieux comprendre, et l'on admet en général qu'un excellent moyen d'y parvenir est de faire connaître et apprécier les caractéristiques des

diverses cultures. L'Unesco se propose donc de faciliter cette connaissance et cette appréciation en développant les services assurés par les musées et les bibliothèques, en organisant des expositions, en publiant des reproductions d'œuvres d'art et des traductions, en élargissant la place de l'enseignement artistique dans les programmes scolaires, enfin, en créant des organisations culturelles.

Une meilleure information culturelle internationale

Depuis quelques années, l'Unesco publie des catalogues des meilleures reproductions en couleurs de chefs-d'œuvre de la peinture ainsi que des albums où figurent des photographies d'œuvres d'art importantes, mais peu connues, existant dans divers Etats membres, telles que les fresques médiévales yougoslaves et les peintures des Stavkirker de Norvège. Elle a mis en train un programme de traductions de l'arabe, du persan, de langues indiennes, du japonais, du chinois, de l'italien, de l'espagnol et du portugais afin de faire mieux connaître, en les publiant dans les langues de grande diffusion, les chefs-d'œuvre universels. Elle organise des expositions itinérantes de reproductions en couleurs qui parcourent les villes et les villages des Etats membres. Elle a facilité l'établissement de services de bibliothèques publiques en Asie du Sud et en Amérique latine, et provoqué la création de dix organisations professionnelles dans les domaines de l'art, de la musique, du théâtre, de l'architecture et de la philosophie.

La Convention universelle sur le droit d'auteur conclue sous les auspices de l'Unesco vise à protéger les droits des auteurs d'œuvres littéraires et artistiques ; au début de 1958, elle avait été ratifiée par 29 pays.

La presse, le cinéma, la radio et la télévision peuvent et doivent figurer parmi les principaux moyens de culture et d'information. Ils exercent une si puissante influence sur la compréhension entre les peuples qu'il est essentiel de les utiliser pleinement.

L'Unesco cherche donc, en édifiant des publications, et en organisant des stages d'études et des réunions de spécialistes, à stimuler les échanges dans ces domaines afin que les méthodes appliquées avec succès dans un pays puissent être adoptées ailleurs.

Elle a aidé à créer, en 1957, un centre régional d'enseignement supérieur du journalisme, à l'Université de Strasbourg et l'expérience ainsi acquise facilitera l'institution de centres du même genre dans d'autres régions du monde.

Les enquêtes de l'Unesco sur les moyens d'information, révèlent...

Les rapports et les enquêtes de l'Unesco sur les moyens d'information révèlent l'existence d'inégalités flagrantes entre les différentes régions du monde : c'est ainsi que l'Amérique du Nord possède 50 % des postes récepteurs de radio, et l'Europe 30 %, tandis que l'Asie, l'Afrique et l'Amérique latine n'en ont ensemble que 11 %. Afin de remédier à cette situation, l'Unesco envoie des équipes d'experts donner des conseils en vue de développer les ressources disponibles dans ce domaine. Elle accorde également des bourses d'études.

De nombreux obstacles entravent la circulation internationale des informations. Certains peuvent être surmontés grâce à des accords internationaux que l'Unesco s'emploie à faire adopter. Tel est l'accord visant à faciliter la circulation internationale du matériel visuel et auditif de caractère éducatif, scientifique et culturel, qui exonère des droits de douane, les livres, journaux et périodiques.

D'autre part, les bons de l'Unesco permettent aux ressortissants des pays à monnaie faible d'acheter des livres, des films et du matériel scientifique dans les pays à monnaie forte et facilitent les voyages à buts éducatifs en contribuant à remédier aux difficultés de change ; quant aux bons d'entraide, ils offrent à chacun le moyen de participer personnellement à l'œuvre de l'Unesco ; les contributions servent à équiper des établissements d'enseignement dans les pays où une telle assistance est le plus nécessaire.

SON PROGRAMME

LES TROIS PROJETS MAJEURS DE L'UNESCO de 1956 à 1960

En approuvant en 1956 la mise en œuvre de trois « projets majeurs », la Conférence générale de l'Unesco a manifesté la volonté que l'Organisation concentre de plus en plus ses efforts sur un nombre limité d'objectifs précis. Tout en présentant un intérêt universel, ces projets — dont la réalisation sera poursuivie en 1959-1960 — répondent à des besoins urgents, et leur but est adapté aux conditions économiques et sociales des pays intéressés. Ils exigent l'intervention de différentes disciplines, de telle sorte que les ressources de plusieurs départements du Secrétariat sont utilisées pour mener à bien l'œuvre entreprise. Le premier de ces projets concerne l'extension de l'enseignement primaire en Amérique latine. Le second a pour objet l'intensification et la coordination des recherches scientifiques sur les terres arides. Le troisième tend à favoriser l'appréciation mutuelle des valeurs culturelles de l'Orient et de l'Occident.

L'extension de l'enseignement primaire en Amérique latine

Les pays de l'Amérique latine ont, dans l'ensemble, parcouru la moitié du chemin menant à l'universalisation de l'enseignement primaire. Pour fournir aux enfants d'un demi-continent les écoles et les maîtres dont ils ont besoin, il reste, bien entendu, une tâche immense à accomplir ; mais un énergique effort collectif peut permettre la réalisation de cette tâche dans un avenir assez proche.

Le programme d'action élaboré par l'Unesco représente le premier grand effort de formation pédagogique visant à développer l'instruction primaire pour tous dans un délai déterminé et dans une région précise du monde. On espère qu'à la fin de l'exécution du projet, soit en dix ans, les Etats latino-américains auront établi et mis en application des plans méthodiques de développement de l'enseignement du premier degré, que la revision des programmes scolaires sera en bonne voie, que la formation et le perfectionnement des maîtres seront partout assurés de façon satisfaisante et que la situation économique et sociale du personnel enseignant aura été améliorée. Pendant les deux premières années de la réalisation du projet majeur, on s'est surtout préoccupé de déterminer les besoins existant en Amérique latine en matière d'enseignement primaire, de mettre à l'essai diverses méthodes, de rassembler des statistiques ou d'autres données de base, de se renseigner sur les désirs des Etats membres, de commencer à appliquer un système d'universités et d'écoles normales associées et enfin de former des professeurs d'écoles normales.

Les recherches scientifiques sur les terres arides

En 1957-1958, l'Organisation a accordé à des instituts de recherches et d'enseignement sur les déserts, en République arabe unie, en Inde, en Israël, au Pakistan et en Turquie, une assistance qui leur a permis de renforcer leur structure et leurs moyens de recherche. Dans le cas de la République arabe unie et du Pakistan, cette aide nouvelle complétait celle déjà fournie dans le cadre du programme d'assistance technique. Ces institutions ont pu ainsi entreprendre ou poursuivre des travaux : sur l'hydrologie, l'hydrogéologie et la géophysique afin de découvrir de nouvelles ressources en eau ; sur l'écologie végétale afin de recenser les espèces existantes et favoriser l'extension de celles qui ont un intérêt pratique ; sur les nouvelles sources d'énergie — énergie solaire et énergie éolienne — dont l'exploitation atteint maintenant le stade de la mise au point industrielle.

Des cours de perfectionnement ont été organisés en collaboration avec les institutions des mêmes régions, et une vingtaine de bourses ont été attribuées. La préparation de rapports inventaires de recherche et l'organisation de colloques scientifiques d'intérêt général ont été poursuivies. Des programmes de recherches intéressant plusieurs pays, comme la déminéralisation des eaux salines ou l'écologie des lieux de reproduction du criquet pèlerin, ont été mis en route en collaboration avec d'autres organisations internationales. Des comités nationaux ou locaux de coopération ont été créés dans plusieurs pays de la région où sont concentrées les activités du projet majeur, pour y stimuler l'application du programme et susciter l'intérêt du public.

L'aide directe accordée à plusieurs instituts de la région d'application sera considérablement accrue, de même que le nombre des bourses destinées à aider au développement des établissements d'enseignement et de recherches. Les recherches sur l'emploi de l'énergie solaire et éolienne pour la solution des problèmes de la zone aride seront intensifiées, notamment en collaboration avec les instituts bénéficiant du soutien de l'Unesco. La centralisation et la diffusion de données scientifiques resteront un élément essentiel du projet. Enfin, par l'éducation et l'information du public, on s'efforcera de créer dans la région intéressée un courant d'opinion favorable aux recherches dont dépend la mise en valeur des zones arides.

L'appréciation mutuelle des valeurs culturelles de l'Orient et de l'Occident

De tous les problèmes qu'impliquent la coopération pacifique entre les peuples de l'interpénétration des cultures, il n'en est sans doute aucun qui s'impose plus clairement à l'attention de l'Unesco que celui de la compréhension mutuelle entre l'Orient et l'Occident. Dans d'autres domaines des relations internationales, il peut se trouver que le resserrement des liens cul-

turels entre peuples soit impuissant à porter remède à de pressants conflits politiques, ou, à l'inverse, qu'une longue tradition d'échanges pacifiques aboutisse à une compréhension aisée et naturelle. Au contraire, le développement de relations harmonieuses entre les peuples de l'Orient et ceux de l'Occident pose avant tout un problème d'ordre psychologique, culturel et spirituel. Aussi la conférence générale de l'Organisation a-t-elle décidé, voici deux ans, la mise en œuvre d'un projet majeur relatif à ce problème.

Parmi ces activités, il faut notamment citer, dans le cadre du projet de programme pour 1959-1960, des entretiens internationaux plus spécialement consacrés aux échanges entre les cultures d'Orient et d'Occident et aux problèmes que pose l'interprétation de leurs valeurs, des tournées de conférences d'écrivains et de savants éminents, les études qui peuvent éclairer la préparation d'ouvrages de synthèse particulièrement nécessaires. Les influences réciproques des structures sociales des pays d'Orient et d'Occident seront également l'objet d'études et de publications. Des bourses de voyage et d'études seront accordées aux écrivains, aux artistes, aux professeurs, aux chercheurs et aux traducteurs, en même temps qu'un effort accru sera tenté pour encourager la diffusion de leurs œuvres. Ces bourses n'ont pas seulement pour effet de procurer à leurs bénéficiaires l'occasion de perfectionner sur place leurs connaissances ; elles leur permettent aussi de communiquer à un public neuf les résultats de leurs travaux et le meilleur de leur pensée.

Sur le plan de l'enseignement secondaire, on continuera d'encourager l'amélioration des programmes et des manuels afin qu'une plus large place soit faite à la présentation des valeurs de cultures jusqu'à présent trop négligées. Du matériel spécialement préparé à cet effet par l'Unesco et par ses Etats membres sera largement diffusé. Des réunions et des voyages d'éducateurs seront organisés, des expériences pédagogiques développées. En même temps, dans le cadre de l'éducation extra-scolaire des jeunes et des adultes, on s'efforcera de permettre une meilleure appréciation des différentes civilisations et du mode de vie des différents peuples. De nouveaux efforts seront faits pour la diffusion du matériel audio-visuel approprié. On facilitera les échanges entre les musées, l'organisation d'expositions consacrées à l'interdépendance des cultures, la production et la distribution de films culturels, la constitution de collections de reproductions d'œuvres d'art et la production de collections à bon marché de vues en couleurs. Les animateurs d'organisations culturelles et éducatives seront encouragés à se rencontrer et à examiner les meilleures méthodes de diffusion. La plus large collaboration sera demandée à la presse et à la radio afin d'assurer à cette tentative de grande envergure le retentissement nécessaire.

Telles sont les principales activités inscrites au projet de programme de l'Unesco pour 1959-1960 dans le cadre de ces trois grands projets.

**Reliure-
encadrements**

T. GRANDJEAN

Grande Rue 3

LE LOCLE

Monde S.A.
Télé-

Télévision - Radio - Disques

LA CHAUX-DE-FONDS

104, avenue Léopold-Robert

LA COMMISSION NATIONALE SUISSE POUR L'UNESCO

La plupart des Etats membres ont constitué une commission nationale, divisée en sections, dont l'activité s'inspire des buts et de l'esprit de l'UNESCO. La section de l'Education, présidée par M. R. Dottrens, professeur à l'Université de Genève, a organisé plusieurs stages auxquels ont participé de nombreux membres des corps enseignants primaire et secondaire. Du rapport du secrétariat de la Commission nationale suisse, nous extrayons les renseignements suivants :

RAPPORT SUR L'ACTIVITÉ DE LA COMMISSION NATIONALE SUISSE POUR L'UNESCO EN 1957

Un membre de la Commission nationale suisse pour l'Unesco, M. Antoine Borel, secrétaire de la Conférence suisse des chefs des départements cantonaux de l'instruction publique, participe depuis des années aux conférences internationales de l'instruction publique en qualité de délégué du Conseil fédéral. Il nous paraît utile de citer un passage du rapport de M. Borel sur la conférence de 1957. L'appréciation du délégué suisse a la valeur d'un avertissement :

« La discussion des rapports des délégations des divers pays sur le mouvement éducatif durant l'année 1956/1957 nous a permis de constater que l'école suisse pouvait utilement tirer parti de la conférence. Sans doute, nos institutions scolaires jouissent-elles encore d'un bon renom à l'étranger ; nous demeurons le pays de Rousseau et de Pestalozzi. Mais nous devons nous rendre compte de l'effort gigantesque qui se poursuit hors de nos frontières ; nous devons nous tenir au courant des institutions qui se créent, en profitant d'une expérience séculaire. Il convient que nous ne nous confinions pas dans le sentiment d'une supériorité acquise une fois pour toutes. Dans le domaine de la formation des techniciens, de la préparation d'une main-d'œuvre qualifiée, dans l'importante question de l'interpénétration de l'école et de la vie, dans le problème de l'apprentissage, nous pouvons puiser des enseignements dans les pays étrangers. Il convient que nous participions au mouvement général de rénovation et que nous ne nous laissions pas dépasser. Nous sommes en train d'étudier le problème de la formation des techniciens, le problème de l'enseignement gymnasial, et nous poursuivons les études avec une sage lenteur. Mais, autour de nous, avec ardeur et conviction et souvent par ordre supérieur, des réformes pourraient bien s'accomplir avec une rapidité qui risque de nous surprendre. Il importe que nous soyons constamment informés et que nous sachions garder l'avance qui vaut leur renommée à nos institutions scolaires. »

Les conclusions formulées par M. Borel rejoignent les vœux exprimés par les éducateurs suisses qui ont participé au stage international d'études « sur l'amélioration des programmes scolaires » que la Commission nationale suisse a organisé à Genève, en 1956. Le rapport du professeur Robert Dottrens, directeur du cours, a été publié en 1957 par la maison Delachaux et Niestlé dans sa collection « Actualités pédagogiques et psychologiques ». L'Unesco et la Commission nationale suisse ont subventionné cette publication. En outre, à la demande de plusieurs commissions nationales, l'Unesco a fait établir une version anglaise de ce rapport.

Stage d'études sur les programmes de l'enseignement primaire.

A la suite des résultats obtenus par le stage de Genève, la Section de l'éducation de la Commission nationale décida d'organiser un stage semblable pour

étudier les programmes d'enseignement dans les écoles primaires de nos différents cantons. Ce stage eut lieu au séminaire coopératif de Freidorf, à Muttenz, du 20 au 26 octobre, sous la direction du professeur Robert Dottrens. Les départements cantonaux de l'instruction publique ont été invités à se faire représenter par deux délégués, l'un étant si possible un instituteur en activité de service. Quinze cantons ont envoyé des délégués et seize ont répondu au questionnaire qui devait être la base des travaux du stage. Ce séminaire fut l'occasion d'un travail d'information objective sur une série de questions relatives aux programmes scolaires. Le rapport élaboré permet une comparaison de données sur les plans d'études, difficilement réalisable avant ce stage parce que le travail auquel il a abouti n'avait jamais été entrepris de manière aussi complète. Il permettra aussi de mieux comprendre les caractéristiques des écoles primaires suisses.

Rapport sur l'enseignement secondaire en Suisse

La Commission nationale française pour l'Unesco a invité la Commission suisse à se faire représenter à une « Réunion sur les programmes de l'enseignement du second degré » qui se tiendra en avril 1958. On a demandé aux délégations de fournir comme document de travail un rapport sur l'enseignement secondaire dans leurs pays, en s'attachant plus particulièrement aux points suivants :

1. L'organisation de l'enseignement secondaire.
2. Le problème des programmes.
3. La réforme des programmes.
4. L'augmentation du nombre des élèves.
5. L'orientation à l'intérieur de l'enseignement du second degré.

M. Marcel Monnier, chef du service de l'enseignement secondaire du Canton de Vaud, a bien voulu rédiger le rapport de la délégation suisse. Malgré la complexité de notre système scolaire, l'auteur s'est efforcé de présenter une image d'ensemble, en dégageant les traits communs d'institutions qui, pour être fort diverses dans leurs appellations et leur organisation, n'en ont pas moins des fonctions semblables. Ce document a été distribué par les soins du secrétariat à tous les départements cantonaux de l'instruction publique et aux membres de la commission.

Centre national suisse d'information pédagogique

Un intérêt sans cesse croissant pour les questions du domaine de l'enseignement se manifeste dans tous les pays. Ces préoccupations s'expriment notamment par une forte demande d'informations relatives aux principes et aux méthodes d'éducation, à la structure de l'école, à la formation du personnel enseignant. La recherche pédagogique a pris un tel essor dans tous les pays que la Suisse ne peut plus se contenter de fournir quelques renseignements approximatifs d'ordre général, en arguant de son fédéralisme pour masquer l'insuffisance de l'information. Or, il n'existe en Suisse aucun organisme en mesure de répondre aux nombreuses demandes d'informations sur l'école suisse qui

parviennent de l'étranger, émanant soit d'organisations internationales, soit de milieux pédagogiques. De leur côté, les directions de l'instruction publique, qui ne disposent pas de service spécialisé, ne peuvent souvent que renvoyer l'intéressé à des publications officielles touffues, dans lesquelles il est en général très difficile de repérer le renseignement désiré. De ce fait, la Suisse n'est parfois pas en mesure d'apporter sa contribution à des enquêtes internationales sur des problèmes actuels, qui se posent chez nous de façon tout aussi urgente, parce que la complexité de l'organisation scolaire en rend l'étude plus difficile sur le plan national.

En vue de remédier à cette situation peu satisfaisante, la Section de l'éducation a prié le Département fédéral de l'intérieur et le Département politique fédéral d'examiner, en tenant compte des conceptions suisses en matière scolaire, la possibilité de créer un centre national de documentation pédagogique. Ce centre, qui ne devrait pas être un organisme lourd et compliqué, fournirait des renseignements précis, actuels sur toutes les questions concernant l'éducation publique et privée en Suisse : lois, règlements, publications officielles, plans d'études, institutions post et périscolaires, formation et statut du personnel enseignant, méthodes et techniques de l'enseignement ainsi que l'évolution de ces méthodes, sans toutefois s'occuper d'en déterminer l'efficacité, ceci étant du domaine de la recherche pédagogique.

L'accueil fait à la proposition a été encourageant. Le Département de l'intérieur réunira au début de mai la conférence qu'il a prévue et à laquelle seront invités tous les milieux intéressés. De son côté, la section a chargé un groupe de travail d'élaborer un projet précis, clair qui pourrait servir de base aux discussions de la conférence.

Nouveaux manuels d'histoire

Le secrétariat de la Commission nationale a transmis à l'Unesco les deux premiers volumes parus dans la Collection de manuels d'histoire pour l'enseignement secondaire, publiée sous la direction de M. Georges Panchaud, directeur de l'Ecole supérieure des jeunes filles, à Lausanne. M. Panchaud, qui dirigea le stage sur les programmes d'histoire que l'Unesco a organisé à Sèvres, en 1951, a aussi pris une part très active aux travaux du groupe d'étude constitué par la Commission nationale suisse en vue d'examiner les programmes et les manuels d'histoire suisses. La collection de manuels publiée sous la direction de M. Panchaud a été élaborée pour répondre à un certain nombre de conceptions nouvelles dans l'enseignement de cette discipline. Les auteurs ont tenu largement compte aussi bien des conclusions formulées lors des stages pédagogiques de l'Unesco que des suggestions présentées dans le rapport rédigé sous les auspices de la Commission nationale. Ce témoignage concret de la valeur des stages organisés sous sa direction a été pour l'Unesco un précieux encouragement ainsi que l'a exprimé M. Harold Loper, directeur du département de l'éducation :

« Il est réconfortant pour l'Unesco de voir ceux qui ont participé aux stages d'études organisés par elle, exercer une influence directe sur le contenu des programmes et des manuels scolaires. »

Projet Unesco d'écoles associées

Cette année encore, le collège classique de Neuchâtel a participé au projet Unesco d'écoles associées appliquant un programme d'éducation pour la compréhension internationale. Voici quelques commen-

taires du professeur chargé de conduire l'expérience :

« Le programme d'histoire de ce degré (Ire classique) comporte l'étude de la Grèce antique. Il a paru intéressant de montrer aux élèves que la Grèce n'est pas seulement une civilisation très lointaine, mais qu'elle est un pays vivant, actuel, avec qui on peut nouer des liens d'amitié... Le thème de l'expérience était ainsi très étroitement lié au programme d'enseignement... J'ai assisté à un émerveillement progressif, à mesure que les élèves se familiarisaient avec la civilisation grecque, avec les paysages, avec les gens, aussi bien dans l'antiquité que de nos jours. Aussi, l'expérience a-t-elle eu un caractère spécial, elle a été vécue dans une atmosphère bénéfique qui a permis aux enfants de deviner, à travers l'étude du particulier, l'universalité de l'humain... »

Tout au long de l'hiver, les élèves ont étudié, tantôt en groupes, tantôt individuellement, la civilisation, les arts, l'histoire antique, les conditions de vie dans la Grèce moderne... Cette étude de la Grèce prouve la possibilité d'introduire une expérience de compréhension internationale dans n'importe quel programme — littéraire, linguistique, historique, géographique. Bien plus, c'est un enrichissement que d'élargir le programme en y laissant entrer la vie... Il y a sûrement des préjugés à détruire chez les enfants suisses ; il y a surtout une nécessité de penser à l'échelle mondiale. »

Le « Courrier » de l'Unesco d'octobre 1957 a consacré un article à l'expérience du collège classique de Neuchâtel.

ÉDUCATION DES ADULTES

Séminaire sur l'emploi des méthodes pédagogiques actives

Depuis plusieurs années, la Section de l'éducation des adultes organise, avec la collaboration des divers mouvements intéressés, des exercices pratiques sur l'emploi des méthodes pédagogiques actives dans l'éducation des adultes. En patronnant ces cours, la section n'entend pas se substituer aux associations existantes ; elle se propose uniquement de faciliter aux animateurs de groupements culturels l'utilisation des méthodes actives. En 1956, des cours eurent lieu en Suisse alémanique et en Suisse romande. En 1957, un séminaire sur l'emploi des méthodes actives appliquées, à titre d'exemple concret, au thème « Introduction de l'adolescent à la vie publique, professionnelle et culturelle » réunit, les 6, 7 et 8 septembre, des praticiens tessinois de l'éducation des adultes. Le Département de l'instruction publique avait aimablement mis à la disposition du cours l'école ménagère de Neggio. Placées sous la direction du professeur Ugo Fasolis, ces journées ont été une pleine réussite. Les diverses tendances ouvrières et les cercles d'études des coopératives étaient représentés. Les participants exprimèrent unanimement le vœu que la Commission nationale suisse pour l'Unesco poursuive ses efforts dans ce domaine. A leur avis, de telles rencontres sont un bénéfice certain pour les groupements s'occupant d'éducation des adultes, tout particulièrement pour ceux qui, du fait que leur champ d'activité est éloigné des grands centres, ne peuvent s'appuyer sur des universités populaires actives.

Éducation des adultes et pouvoirs publics

La charte de l'Unesco invite expressément les Etats membres à « imprimer une impulsion vigoureuse à l'éducation populaire et à la diffusion de la culture ». Or, les institutions suisses qui s'occupent d'éducation des adultes se voient souvent entravées dans leur acti-

vité par la modicité de leurs ressources. Le problème n'a pas laissé de préoccuper la Section de l'éducation des adultes. Dans une requête adressée aux gouvernements cantonaux, la Commission nationale suisse pour l'Unesco a émis le vœu que les pouvoirs publics accordent une aide généreuse aux institutions s'occupant d'éducation des adultes. L'extension rapide des plaisirs superficiels n'est pas sans préoccuper tous ceux qui luttent pour le maintien des valeurs culturelles de notre peuple ; elle leur fait un devoir de se grouper autour des associations culturelles et de leur donner tout leur appui.

ACTIVITÉS DE JEUNESSE

Séminaire de Freidorf sur le thème :

Jeunesse en danger (Gefährdete Jugend)

La Sous-section de jeunesse a organisé à Freidorf-Muttenz, du 17 au 19 janvier, une réunion de travail sur le thème « Jeunesse en danger ». Placé sous la direction de M. Toni Portmann, ce cours bénéficia de l'appui précieux du service des mineurs de la ville de Bâle, de Pro Juventute et du Cartel suisse des organisations de jeunesse. On sait trop peu qu'il y a en Suisse 15 000 adolescents placés dans des établissements de surveillance. Le nombre des jeunes en danger mais qui ne sont pas placés dans des homes est encore plus élevé. Ne serait-ce pas une belle tâche pour les mouvements de jeunesse de créer une base de contacts afin d'aider les camarades plus faibles à résister aux tentations ou de faciliter l'intégration sociale des jeunes à leur sortie d'un établissement de surveillance ? Le cours avait précisément pour objet d'examiner ce douloureux problème et de voir ce qui pourrait être fait pour « prévenir » au lieu d'avoir à « guérir ». Pro Juventute consacrera à cette rencontre un numéro spécial de son bulletin. On y trouvera le texte des conférences et un résumé des propositions de travail qui furent formulées lors des discussions.

Les participants, au nombre d'une quarantaine — directeurs et directrices de homes, assistantes sociales, moniteurs de mouvements de jeunesse, dont 2 délégués des commissions nationales pour l'Unesco d'Allemagne et d'Autriche — furent unanimes : la meilleure prophylaxie est d'offrir aux jeunes des loisirs sains, d'où l'importance des maisons de jeunesse, des auberges de jeunesse ouvertes à tous les jeunes.

Visiteurs tunisiens

A la demande du secrétariat, M. Toni Portmann, président de la Sous-section de jeunesse, a bien voulu recevoir, lors de leur passage à Berne, un groupe de moniteurs de jeunesse tunisiens qui faisaient un séjour d'études en Suisse. Nos visiteurs s'intéressèrent tout particulièrement à l'organisation des auberges suisses de jeunesse et à la formation donnée aux directeurs de ces centres.

Centre international du film pour la jeunesse

Ce centre a été constitué le 29 mars 1957, à Bruxelles, par les représentants de 19 associations internationales. Son siège a été fixé en cette ville. L'article 4) des statuts préconise la création de centres ou comités nationaux qui prennent qualité de membres correspondants.

Le secrétariat de la Commission nationale a consulté la Chambre suisse du cinéma, par l'intermédiaire de son représentant auprès de la commission, au sujet de la création éventuelle d'un centre suisse. De l'avis de la Chambre, la constitution d'un comité national ne se justifierait pas dans les conditions actuelles. En revanche, si le centre international avait besoin de précisions autres que celles déjà fournies lors de l'enquête entreprise en son temps par l'Unesco, la Chambre suisse du cinéma examinerait volontiers dans quelle mesure et par quels moyens il lui serait possible de coopérer aux travaux de l'institution internationale.

AU COURS D'INFORMATION DE VITZNAU

Orient-Occident

J'ai eu le privilège de participer, l'automne dernier, à un cours d'information Orient-Occident, organisé par la Commission nationale suisse pour l'UNESCO. Durant cinq jours, les participants, réunis à la maison de vacances de la FOMH à Vitznau, sous la direction de Mlle Laure Dupraz, professeur à Fribourg, ont eu l'occasion d'entendre plusieurs conférences consacrées aux problèmes qui se posent actuellement en Orient, plus spécialement aux Indes, au Japon et en Indonésie. Mon but n'est pas de relater ici les exposés qui furent présentés à Vitznau, mais plutôt d'apporter aux lecteurs de l'Educateur quelques réflexions relatives aux sujets figurant au programme de ce cours d'information.

Au delà de nos frontières

Les grands problèmes que pose le développement des pays orientaux nous sont sans doute connus, mais de manière assez superficielle. En effet, si nous sommes informés plus ou moins exactement par la presse, la radio ou le cinéma, rarement nous prenons conscience des responsabilités que nous devons assumer à l'égard de tous les pays en voie de développement. Nos préoccupations journalières sont si nombreuses

que le temps nous manque pour penser à nos voisins, même les plus proches. A ce point de vue, la formule qui consiste à consacrer une semaine entière à l'étude de problèmes dont la solution peut influencer la situation mondiale et déterminer l'avenir de l'humanité, est excellente. C'est une occasion pour chacun des participants à de telles rencontres d'oublier ses propres soucis et de partager un peu ceux des autres.

Dans notre pays, la neutralité a fait de nous des gens souvent repliés sur eux-mêmes. Nous ne sommes pas toujours conscients du rôle que nous pouvons jouer sur le plan mondial. Nous avons aussi cette crainte — il s'agit davantage d'une crainte que d'une interdiction — de prendre parti, de nous prononcer en faveur de telle ou telle solution. Comme nous ne pouvons étudier le problème des relations internationales qu'avec un état d'esprit, une idéologie qui varient d'un individu à l'autre, la grande prudence dont nous faisons preuve très souvent est sans doute compréhensible. Néanmoins, elle nous empêche de construire, ou plutôt d'aider à construire, et c'est bien regrettable. Apprendre à connaître ce qui se passe au-delà de nos frontières est indispensable,

pour nous Suisses, si nous ne voulons pas vivre en marge de la vie mondiale. Cette étude doit nous permettre de répondre à un certain nombre de questions. Pour ce faire, nous sommes alors contraints de prendre position, de nous engager.

Les droits de l'homme

La Déclaration universelle des droits de l'homme, votée par l'Assemblée générale des Nations Unies, en 1948, affirme dans son article premier : « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. **Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de charité.** »

La deuxième phrase de cet article montre clairement de quelle manière les Occidentaux doivent se préoccuper de l'avenir de l'Orient. Hélas ! les événements actuels prouvent que l'homme, s'il est doué de raison, a de la peine à le montrer, que pour éveiller sa conscience il doit être informé, et surtout avoir le désir d'être renseigné. Plusieurs questions se posent également : Les peuples actuellement désireux de venir en aide à l'Orient agissent-ils dans un esprit de fraternité ? La générosité n'est-elle pas proportionnelle au rendement que l'on ose espérer d'elle ? De plus, les pays actuellement en voie de développement sont-ils prêts à accepter de l'aide dans un véritable esprit de fraternité ? Parmi tous les témoignages entendus à Vitznau, reconnaissons que les plus émouvants furent ceux d'hommes qu'une action parfaitement désintéressée avait appelés au Japon, aux Indes ou en Indonésie. Ce sont eux qui nous ont fait sentir la complexité du problème que pose au monde entier le développement de l'Orient. Comment donner à ces peuples les moyens d'évoluer en respectant autant que possible leurs traditions ? Comment permettre à ces millions d'êtres humains de vivre dignement ? Comment les rendre égaux en droits ? Les solutions qu'il faut trouver rapidement ne peuvent être des solutions occidentales. L'action de l'Occident ne sera propice que si elle permet aux Orientaux de trouver eux-mêmes leur voie. La réalisation d'un pareil programme fait frémir. Qui, à l'heure actuelle, est capable de donner son argent et son temps sans rien espérer en retour ? Qui, aujourd'hui, est prêt à voir celui qui bénéficie de son secours se tourner contre lui et devenir un ennemi ? Car l'Orient pourrait devenir — ne l'est-il pas déjà, dans une certaine mesure — un danger redoutable pour l'Occident. Les grandes nations d'aujourd'hui en sont terriblement conscientes. Ne se dispute-t-on pas la suprématie en Orient dont les

peuples s'efforcent, pour leur part, d'obtenir leur indépendance ? Il faut à tout prix que nous songions à cette situation dramatique et que nous agissions avant qu'elle ne soit désespérée.

L'action du corps enseignant

Si chaque être humain veut pouvoir vivre dignement, il doit en contrepartie prendre conscience de ses devoirs et surtout les accomplir. C'est à cette condition seulement que les droits de chacun seront respectés. Dans ce domaine, l'influence du corps enseignant peut être très grande. Les efforts fournis dans les écoles en faveur d'une meilleure compréhension internationale sont encore insuffisants. Il importe, aujourd'hui plus que jamais, d'enseigner aux enfants comment on travaille en groupe, en équipe. Déjà, nous savons que les progrès de la technique modifieront les conditions de travail ; celui-ci deviendra toujours plus collectif. L'indépendance tant appréciée dans certains secteurs disparaîtra peu à peu. Il faudra engager une lutte plus intense contre l'individualisme et l'école se doit d'intervenir et d'éduquer les jeunes afin que ceux-ci s'habituent à obtenir des succès de groupe et non pas des succès personnels. La situation est identique sur le plan international où l'interdépendance des peuples ne s'obtiendra que dans un véritable esprit de fraternité. L'action de plusieurs institutions internationales, en particulier de l'UNESCO, est fort réjouissante. Pourtant, il importe que l'idéal de paix qui anime un certain nombre d'hommes et de femmes dévoués à la cause du prochain, marque aussi la grande masse des peuples. Faut-il déclarer d'emblée que les efforts que pourrait fournir l'école dans ce domaine sont vains parce que trop vite détruits par la vie ? Cette attitude ne serait pas digne d'éducateurs dont le rôle consiste avant tout à préparer l'avenir, en évitant que se renouvellent les erreurs du passé. Tout cela exige non seulement de la confiance, mais encore de la foi. Certains peuples verraient leur développement sérieusement compromis si une nouvelle guerre mondiale devait éclater bientôt. Essayons donc de suivre avec enthousiasme cette fillette de douze ans qui écrivait dernièrement : « C'est à nous les enfants d'apporter la paix aux grandes personnes ! » Nous souhaitons vivement que les membres du corps enseignant, judicieusement informés, prennent conscience du rôle important qu'ils doivent jouer dans le domaine de la compréhension internationale et qu'ils parviennent à faire naître chez leurs élèves cet esprit de fraternité, seul garant d'une paix durable.

Eric Pierrehumbert.

Une conférence du cours :

LES PROBLÈMES ACTUELS DANS L'ORGANISATION FAMILIALE ET SOCIALE DE L'INDE

R. P. Raymond Carvalho

380 millions d'êtres humains, soit un septième de la population du globe, vit les douleurs de l'enfance. L'Inde en effet est en train de rechercher une synthèse entre sa vieille culture très avancée et

« Notre préoccupation est de former l'avenir de l'Inde. C'est pourquoi c'est avec la conscience d'un fardeau de l'histoire qui repose sur moi, sur nous, sur cette assemblée que j'affronte le problème. Je le fais aussi avec un grand sentiment d'humilité, parce que quelque compétence que nous puissions nous attribuer, nous sommes bien petits devant l'immense problème de bâtir l'Inde et de faire avancer ce pays et ses millions d'habitants. »

Pandit Nehru, premier ministre.

Discours inaugural du deuxième plan quinquennal, le 23 mai 1956.

la civilisation du XXe siècle ; elle est en train d'essayer d'amener le standard de vie de tous ses habitants, qui d'ailleurs n'ont que tout récemment pris conscience de leur dignité et de leurs droits, au ni-

veau des autres peuples. Je dis bien « qui n'ont que tout récemment pris conscience », car je m'occupe aujourd'hui surtout de cette imposante majorité de notre peuple, les opprimés, les arriérés, les pauvres. Beaucoup d'entre eux n'ont pris conscience de leur pitoyable condition que pendant les années critiques de notre lutte pour l'indépendance. C'est là que je me rends compte de notre problème capital : diriger, former et éduquer cette immense matière première pour rendre chaque citoyen vraiment conscient de sa nouvelle liberté et dignité et fidèle à toutes les obligations découlant des changements nécessairement rapides que subit notre pays. Cette imposante majorité, en d'autres termes, peut être ou bien un boulet retardant le progrès de la nation, ou bien une force de rénovation incomparable. Voici donc ce que nous allons analyser ensemble aujourd'hui : l'intégration complète et vivifiante de ces trois puissances pour une raison ou pour une autre bien fondamentales à la construction de l'Inde moderne : la femme, le paysan et l'aborigène.

La femme indienne

Durant le mois de février dernier, un groupe de 20 jeunes filles étudiantes d'une université indienne, passant par Fribourg, visitèrent l'Université. Partout on admira leur beauté, leur élégance, leur modestie, et leurs sâris aux vives couleurs ! Mais la louange peut-être la plus fine de la femme indienne a été décrite par Lizelle Raymond. Vous apprécierez certainement toute la beauté de ce passage : « Femme de l'Inde qui passes souple et agile drapée dans ton sâri, retourne-toi ! Montre-moi ton visage, tes yeux limpides qui ne fuient pas le regard, ton sourire délicat qui ne se dérobe pas. Comment as-tu fait pour conserver le trésor de ta sérénité et vivre dans le tourbillon qui s'appelle civilisation sans perdre la grâce que les dieux t'ont conférée ? Parle-moi de la source de ton bonheur et dis-moi pourquoi les jours passent sans altérer ta paix ? Il est délicat de soulever le voile, car la femme hindoue prononcera quelques mots qui paraîtront mystérieux : Je vis ma mission ! »

Je dois avouer que ces affirmations sont la vérité, qu'elles sont pleinement méritées et que je suis fier de les entendre. Mais il me semble qu'elles ne s'appliquent qu'à un nombre limité de personnes ; elles décrivent bien la femme indienne idéale. Et lorsque je dis que la femme indienne a grand besoin qu'on prenne garde à son évolution sociale, je pense à la plus grande majorité d'entre elles. L'écrivain indien Kamala Satyanadam avait bien dit : Personne, pas même le patriote le plus enthousiaste pour la gloire de l'Inde ne peut nier que la position actuelle de la femme ne soit pitoyable et ne soit l'un des principaux obstacles à l'avancement de la civilisation indienne. Et le Bulletin de l'ambassade de l'Inde à Berne avait remarqué : « Nos mœurs sociales tenaient jusqu'à présent les femmes dans un état d'infériorité indigne. »¹ Et dans un numéro encore plus récent on lit : « Certes, les gens sont déjà plus éclairés aujourd'hui, mais il reste encore du chemin à faire jusqu'à ce qu'un parti-pris séculaire disparaisse de la mentalité populaire. »²

Il n'est pas facile de comprendre et d'expliquer l'attitude traditionnelle indienne à l'égard de la femme. On la voit plus ou moins déconsidérée, plus ou moins maltraitée selon les castes et les régions. Sa naissance n'est pas acceptée avec le même enthousiasme et la

même allégresse que celle d'un garçon. Et ce mépris, cette infériorité la suivent tout au cours de sa vie d'obscur dévouement. Ceux qui ont une longue expérience des familles pauvres nous racontent qu'une fausse conception de l'amour conjugal sépare l'homme et la femme dans leur vie intime du foyer. Les deux cœurs ne se rencontrent que dans leur enfant et là, enfin, la mère trouve un être pour laisser épanouir son amour.

Si, en principe, les femmes ont les mêmes droits que les hommes³, si, sous la très forte pression de la législation sociale, les mariages des enfants âgés de 7 ou 8 ans ou même moins commencent à disparaître, il y a cependant beaucoup à faire jusqu'à ce que toutes les femmes profitent de cette législation ; jusqu'à ce que garçons et filles mènent une vie sociale normale et saine ; jusqu'à ce que toutes nos jeunes filles jouissent d'une pleine liberté dans le choix de leurs futurs maris ; jusqu'à ce que nous puissions voir un homme et sa femme marcher côte à côte dans les rues ; jusqu'à ce que la femme soit considérée comme le complément et le perfectionnement de son mari et non pas un simple outil ; en un mot, jusqu'à ce que la femme puisse prendre sa vocation unique qu'elle est appelée à remplir pour le bien-être du pays. La femme d'aujourd'hui comme celle d'hier est humble et sait se sacrifier. Elle est soumise dans son dévouement ; je voudrais la voir soumise avec le plein épanouissement de toutes ses qualités féminines naturelles.

J'ai placé l'éducation de la femme au premier rang parce qu'une véritable foule de problèmes converge vers elle. Examinons-en quelques-uns.

En premier lieu, le problème de la surpopulation au sujet duquel les économistes de l'intérieur et de l'extérieur ont fait couler beaucoup d'encre. La commission de Planning a déposé le projet dont voici les grandes lignes : Chercher à obtenir d'abord une vue exacte des facteurs contribuant à l'accroissement rapide de la population ; à découvrir des techniques convenables de planning familial et examiner des méthodes de diffusion de ces techniques ; et, finalement, de pourvoir à ce que tous les hôpitaux et services de santé publique introduisent comme partie intégrale un service de planning familial.⁴

Tout en notant les incidences scientifiques avec lesquelles d'Inde a abordé ce problème, n'oublions pas que par le fait que ces recherches comprennent certaines méthodes qui vont contre les lois de la nature, elles vont poser des problèmes plus graves que ceux contre lesquels elles proposent une solution. A l'origine de ce problème et son remède, il faut placer une saine éducation et évolution de la femme indienne.

Un autre grave problème, en étroite connexion avec l'éducation de la femme indienne est le bien-être physique du peuple. L'ignorance et la non-application des règles élémentaires de l'hygiène sont la cause

³ cf. La Constitution de l'Inde. De plus, le 18 mai 1955, la loi indoue sur le mariage entra en vigueur, par laquelle la monogamie est obligatoire et les femmes jouissent des mêmes droits que les hommes.

⁴ Déjà, en 1947, le gouvernement voulut passer cette loi devant le parlement. Mais il rencontra une telle opposition qu'il dut y renoncer. Rien ne montre mieux l'évolution radicale qui s'opère dans l'opinion publique indienne (cf. BAI sept.-oct. 1955 et 31 août 1956).

⁴ cf. La population de l'Inde, estimée en 1951 à 356 millions d'habitants, est maintenant montée à 392 millions. La commission de recensement estime que la population atteindra 410 millions en 1961, 460 millions en 1971 et 520 millions en 1981. A l'encontre de ces chiffres viennent les conclusions de MM. Coal et Hoover, du Bureau de recherches des populations, Princetown, EU : 424 millions en 1961, 582 millions en 1971 et 682 millions en 1981.

¹ cf. Bulletin de l'ambassade de l'Inde, janv.-fév. 1957.

² cf. id. 30 avril 1958.

d'innombrables maladies, de la surcharge de nos hôpitaux, de notre haut pourcentage de mortalité et de l'âge moyen très bas de notre population.

Enfin, il y a les problèmes intellectuels et moraux que posent nos enfants, problème tout à fait dans notre Inde en progrès. Il existe en effet un conflit de plus en plus prononcé entre la campagne et la ville, dont l'Europe a fait l'expérience durant la révolution industrielle. Nos jeunes sont attirés par des agréments de la ville : ses lumières, son travail à heures fixes, ses cinémas et autres moyens de distraction. Par manque de préparation à leur nouveau milieu, une grande partie d'entre eux est dans le danger de se perdre à la fois physiquement et moralement. Il y a aussi le conflit entre la science acquise dans les écoles et l'enseignement maternel traditionnel. Les effets de ce conflit sont pleinement visibles depuis les nombreux cas de déficience mentale chez des jeunes jusqu'à la délinquance juvénile, l'irreligion et l'athéisme.⁵ Le remède de tous ces vices effrayants, surtout si on les regarde à l'échelle de la nation, doit être cherché dans la famille, dans l'influence irremplaçable de la mère.

Pourtant, l'éducation de la femme aujourd'hui ne profite qu'à une élite.⁶ Reste la masse immense où presque tout est à faire. Comment faut-il agir ? Où faut-il commencer ? Nous sommes en face d'un dilemme inévitable. D'une part, l'Inde possédant une culture très ancienne, la tradition y est fortement enracinée. La modestie traditionnelle ne permet pas à la femme de regarder un homme face à face. Conséquemment, tout l'immense travail de l'éducation de la femme ne peut être pris en charge que par d'autres femmes. Vous vous rendez ainsi compte quel sera forcément la lenteur du progrès en ce domaine. D'autre part, chaque jour, chaque heure même a son importance dans la marche de l'Inde vers le progrès. Son progrès industriel non accompagné du progrès dans l'éducation de la femme sera incomplet, déformé, et peut-être même désastreux. Mais la femme bien éduquée, éclairée, apportera une aide incomparable pour le progrès sain et rapide du pays.

Il faut tout d'abord reconnaître que cette œuvre, comme n'importe quel procès vital, demande nécessairement un certain temps. Mais en même temps il y a notre part de travail, laquelle demande de nous surtout un effort soutenu, la persévérance. Nous pourrions être tentés d'abandonner, étant donné que nous ne pouvons pas toujours apercevoir les rendements de notre travail d'une manière concrète. A de tels instants, il est bon de se souvenir que « celui qui aura persévéré jusqu'à la fin sera sauvé ». Et j'ai essayé de montrer que l'éducation de la femme est à l'origine d'innombrables problèmes, que dans la femme nous avons une influence puissante pour le bien-être du pays qui est loin d'être totalement réalisée.

Le problème des villages indiens

Le second groupe fondamental à examiner est, permettez-moi une expression anglaise, l'épine dorsale

⁵ cf. *L'exode vers les villes*. En 1941, la population rurale était de 86,1 % et la population urbaine de 13,9 % ; en 1951, 82,7 % et 17,3 %. Il y a eu une augmentation de 3,4 % dans la population des villes, ce qui représente plus que l'augmentation des vingt années précédentes.

Délinquance juvénile. Suivant le rapport de 1950 du ministre de l'éducation, 40 119 délits ont été enregistrés dont 37 040 pour les garçons et 3 079 pour les jeunes filles. En 1956, suivant le rapport sur la délinquance juvénile publié par la Société d'aide à l'enfance de Bombay, les arrestations des jeunes se montèrent à 86 391.

⁶ cf. *L'éducation féminine*. Il y a à peu près 13 650 000 femmes sachant lire, soit 7,9 % seulement.



Danseur Schiwa (Madras)
Statue de bronze de hauteur d'homme.

de l'Inde, les 83 % de la population totale vivant dans des régions agraires.⁷ Nous voici de nouveau devant un dilemme. L'Inde a un besoin impérieux d'industries, alors qu'elle est essentiellement un pays agricole. Malgré toute l'importance qu'on doit donner à l'industrialisation, l'agriculture ne peut pas être mise de côté. Par-dessus tout, et c'est cet aspect qui nous intéresse le plus aujourd'hui, il faut utiliser cette source de force qu'est le villageois pour construire l'Inde moderne.

Peut-être avons-nous oublié l'ouvrier en essayant de l'aider dans son travail. « Malgré tous les efforts faits pour développer la production agricole, dit un journal, il faut reconnaître qu'ils ne répondent pas aux besoins d'une population en constante croissance. » Nous sommes obligés de reconnaître que nous aurons toujours de tels échecs si nous n'essayons pas d'introduire de meilleurs moyens de production, sans la collaboration du paysan. D'autre part, si le paysan est content, s'il sait qu'il est respecté et aimé, s'il fait sien le progrès du pays, il se mettra volontiers à ses obligations et la production s'élèvera d'elle-même. Le paysan n'est pas un simple ouvrier ; l'indifférence à l'égard de son travail ne peut nullement jouer dans la vie du paysan. C'est l'attachement à sa terre qui

⁷ cf. Il y a aux Indes 558 089 villages et 3 018 cités. La population des villes est de 61 millions, tandis que 295 millions habitent les villages.

le pousse à travailler, et les rendements de son travail font croître son amour de sa terre.

Une fois de plus, je sens cette imposante majorité de mon pays ou bien comme un fardeau ou bien comme une source inépuisable d'énergie. Il sera un fardeau s'il continue dans ses anciennes habitudes. Mes ancêtres ont fait ainsi, donc ce doit être la meilleure façon de faire, tel est en effet d'habitude son raisonnement. Et qui est pis encore, s'il conserve cette attitude, un jour il va nécessairement se sentir désappointé, déçu et négligé.

Le gouvernement indien a su voir la question dans toute son ampleur. Le Programme de développement communautaire et le Service national d'extension⁸ ont précisément pour but d'apporter au peuple de la campagne une nouvelle mentalité, de lui inculquer l'ambition d'élever son niveau de vie par son **propre** effort; de l'aider surtout à voir et à comprendre ses propres problèmes, à faire face à ses responsabilités, en un mot, lui donner la volonté de travailler pour la réalisation de ces buts. On remarquera les deux mouvements psychologiques que le villageois a à faire pour une formation complète; l'un, vers un esprit plus large s'intégrant dans la vie commune; l'autre, vers lui-même pour garder et développer sa propre personnalité. Les deux sont nécessaires; l'un, pour éviter l'égoïsme, l'autre pour éviter de devenir une simple machine.

Devant cette tâche immense et difficile, on peut très bien comprendre le refroidissement d'une première ardeur déjà au vu de cette mentalité à la fois conservatrice et méfiante propre aux paysans de tous les pays. A cette mentalité il faut ajouter qu'aux Indes l'assistant social se heurte encore à bien d'autres difficultés. Il n'est pas simplement question d'intégrer le paysan au progrès du pays, de lui donner la confiance et l'espoir contre l'oppression des grands propriétaires; il est question aussi d'unir des paysans entre eux. Et ici les difficultés sont d'autant plus grandes et insurmontables que toute la conviction religieuse, enracinée petit à petit pendant des siècles, se mêle à des questions purement sociales.

Je veux dire que malheureusement le système des castes est encore en vigueur. Même quand Sardar Panikkar écrit: « Cinq siècles de domination musulmane sur l'Inde du Nord n'avaient pas réussi à réformer les idées hindoues sur les castes et l'intouchabilité... Aujourd'hui pourtant l'intouchabilité est abolie et le système des castes a disparu de l'Inde », il n'a en vue que la nouvelle législation et nos grandes villes où il est vrai que la caste n'a pas pu résister longtemps à l'industrialisation. Or, comme je l'ai dit, l'Inde est loin d'être un pays fortement industrialisé. Comme l'observe M. D. R. Gadgil, « La société hindoue est essentiellement une fédération des castes... Actuellement, il y a un certain déclin dans l'importance de la caste et du facteur communautaire en bien des régions. Mais ceci ne se réalise pas partout, et en tout cas il faudra plus d'une vie d'homme pour élimi-

ner les barrières principales qui divisent la société hindoue. »⁹

La Constitution de l'Inde, ainsi qu'on le sait, abolit la caste et l'intouchabilité. Cependant, c'est seulement le 1er juin 1955 que la loi punissant sévèrement toute contravention concernant l'abolition de l'intouchabilité entra en vigueur. Il faudra encore de nombreuses années avant que nous puissions faire disparaître toutes les traces honteuses de ce système qui a laissé ses empreintes sur la physionomie même du peuple. Nos villages sont tellement retirés et avec si peu de moyens de communication qu'il faudra bien du temps avant qu'une loi puisse faire sentir toute sa force.¹⁰

Ce n'est pas d'un seul trait de plume qu'on peut annihiler des coutumes et des habitudes séculaires. Acharya Vinobha Bhavé, le Gandhi d'aujourd'hui, qui s'occupe constamment de ces problèmes, se rend compte combien est lent le progrès en comparaison avec toute ce qui reste à faire. L'an dernier, il a laissé tomber ces remarques: Si le problème de la terre ne devait pas être résolu par la non-violence et l'amour, il serait forcé de mettre sa confiance dans le communisme. De telles affirmations ne peuvent provenir que de quelqu'un qui possède un amour profond du pauvre, du paysan opprimé et du villageois méprisé. Elles nous montrent aussi l'urgence de ces problèmes. En cette période critique, chaque instant est précieux, et si nous montrons des signes de lassitude, des solutions violentes qui n'attendent que l'occasion favorable pourraient sembler plus tentantes.

Je n'oublie pas, même pour un seul instant, les progrès gigantesques que nous avons accomplis durant la brève période de dix ans. Nous avons eu à faire face à des difficultés immenses, à des obstacles à première vue humainement insolubles; nos efforts et nos succès sont universellement reconnus. En fait, remarquez qu'il n'y a rien dans cette étude d'original. Nos problèmes sociaux ont attiré l'attention de nos chefs dès le début. Et en voyant l'enthousiasme général du peuple pour les projets communautaires, le premier ministre Pandit Nehru avait bien dit: « On n'a jamais rien vu de pareil dans l'histoire indienne. » Néanmoins, les difficultés et les obstacles sont si inséparables de cette tâche immense que le découragement est naturel. Et un rappel de ce point de vue peut nous aider à retrouver notre ancienne ardeur ou au moins à nous rendre courage. En regardant ce qui reste à faire, nous ne voulons pas laisser tomber les bras, même si nous sommes fourbus. On sait que notre salut est dans la coopération dévouée de toute la communauté villageoise.

Les aborigènes

En troisième lieu, nous avons à examiner ce qui concerne les « scheduled tribes », ou les aborigènes.

Vous l'avez peut-être déjà remarqué, chaque groupe nous apporte quelques leçons, quelques lumières caractéristiques. En premier lieu, il y avait l'intégration de ce petit groupe fondamental qu'est la famille. Un esprit plus ouvert, un équilibre dans notre pensée traditionnelle à l'égard du corps, du monde, etc. doit nous aider dans l'avenir. Puis il y avait dans le deuxième groupe l'intégration de la nation elle-même:

⁸ cf. Programme de développement communautaire, Bhoo-Dhan, etc. Jusqu'à fin juin 1957, 118 957 villages avec environ 630 000 personnes ont été aidés par le Programme de développement communautaire, et 157 069 villages avec environ 860 000 personnes par le National Extension Service. « Le succès obtenu jusqu'ici montre que ce qui au commencement était un programme du gouvernement avec la coopération du peuple est devenu très vite le programme du peuple avec la coopération du gouvernement. » Cf. « India 1957 », p. 211.

Jusqu'au 31 décembre 1957, 4 381 871 acres de terres ont été données gratuitement au Acharya Vinobha Bhavé dans le mouvement qui s'appelle « Bhoo-Dhan »; et la partie distribuée aux pauvres est de 654 868 acres de terres.

⁹ cf. « Emotional Integration in India », quest. III, 2, pp. 41-44.
¹⁰ Campagne contre l'intouchabilité: une somme de 6 150 746 roupies a été accordée pendant le premier plan quinquennal aux organisations privées pour le combat contre l'intouchabilité. Pendant le deuxième plan quinquennal, 5 millions de roupies sont réservées pour le même but avec un extradon de 2 millions et demi de roupies pour les dépenses de publicité par le cinéma, la presse, la radio, etc. D'après le recensement de 1951, il y avait 55 170 886 intouchables.

celle du villageois avec le citadin, celle de l'intouchable avec l'homme de caste, celle des castes entre elles. Dans ce troisième groupe, il s'agit de l'intégration d'un frère avec son semblable, déshérité et inconnu depuis des siècles, l'aborigène. Suivant le recensement de 1951, il s'agit de 22 511 584 personnes, facteur non négligeable dans la crise actuelle. Bien plus, l'étude de ce problème apportera une grande lumière sur nos attitudes et nos devoirs à l'égard de nos problèmes sociaux.

L'histoire nous fait connaître le malheureux chemin suivi par ce peuple. Sous la pression des conquêtes aryennes, les habitants du pays ont été chassés vers le Sud et ils y occupèrent les endroits où se trouvent aujourd'hui les Etats de Madras, Kérala, etc. Avec les années, cependant, il y eut de plus en plus de contact entre les deux races et les différences commencèrent à disparaître. Au cours de cette même retraite, il y eut aussi de nombreuses tribus qui s'enfuyèrent dans les collines boisées pour s'y protéger. Dans ces retranchements, ils continuèrent à vivre et à pratiquer leur religion, gardant intactes leurs habitudes sociales primitives et leur culture, jusqu'à ce que certains anthropologistes les y aient découverts.

Bien que l'administration anglaise leur ait déjà apporté quelques améliorations (on avait interdit les sacrifices humains, l'activité des chasseurs de têtes, le meurtre pour sorcellerie) il n'y avait pas eu de grand effort positif. Le gouvernement de l'Inde s'attaqua avec énergie et détermination à l'immense tâche de leur donner une formation élémentaire et de les intégrer dans la vie de l'Inde. Le Pandit Nehru lui-même prit à cœur leurs intérêts. Il ne manquait pas de gens pour penser qu'il fallait laisser ces tribus plus ou moins dans leur condition originale, ne suggérant qu'une intégration négative, très limitée. D'autres remarquaient que la meilleure solution serait leur assimilation complète à la société hindoue. Avec les perspectives larges et libérales qui le caractérisent, le premier ministre prit une voie moyenne et rechercha la synthèse de leur culture avec celle de l'Inde.¹¹

L'idée était remarquable ; d'un côté, comme observe M. Anupdév Bhaghat¹², « le cadre de la culture primitive et toutes les inhibitions et les contrôles sociaux qui l'accompagnent pourraient se rompre sous le poids d'une culture supérieure importée. En conséquence, l'individu se sentirait mal adapté à la fois à son milieu primitif qu'il aurait dépassé et au nouveau milieu auquel il ne serait pas encore intégré ». D'un autre côté, un manque de compréhension pour ces tribus, qui avaient résisté à l'absorption durant des siècles, aurait peut-être engendré haine et révolte.

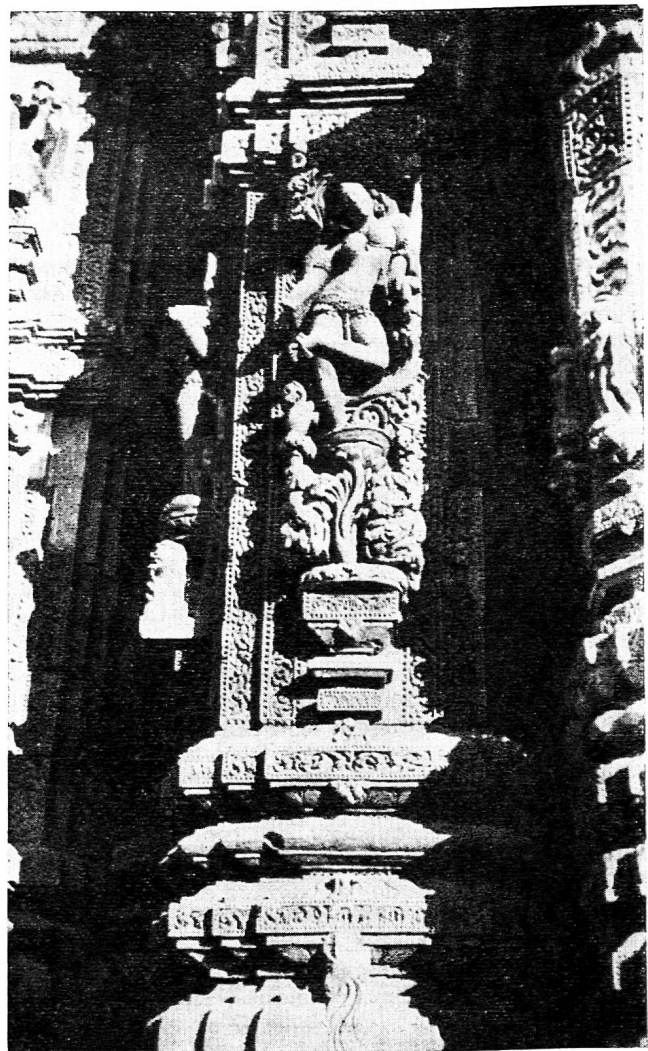
Il convient de noter avec le premier ministre qu'il s'agit en premier lieu d'un problème psychologique. Des améliorations matérielles sont évidemment nécessaires¹³, mais le plus important est l'intégration psychologique qui les amènera à nous comprendre et nous portera à les comprendre. Nous devons les traiter avec respect et réelle sympathie.

J'irai plus loin et dirai que nous devons envisager les nombreux problèmes qui se posent à nous d'un point de vue à la fois psychologique et moral. Notre

histoire le demande. La qualité distinctive de l'Inde a toujours été son insistance sur les valeurs absolues et éternelles. Dans le monde entier, des milliers de gens, désorientés par les événements brutaux du dernier demi-siècle, cherchant avidement des solutions à leurs problèmes, se tournent vers elle pour y trouver lumière et force à cause justement de cette insistance sur les valeurs spirituelles. Et nos chefs jusqu'à ce jour, tels Mahathma Gandhi, Pandit Nehru, Acharya Bhavé, s'en sont rendu compte, quelque radicaux que soient les changements, nous devons procéder par une évolution continue et pacifique dans notre pensée et notre façon de vivre. Au contraire, toute solution violente, qui apporterait peut-être une amélioration immédiate, devrait nécessairement s'accompagner d'une rupture avec notre passé religieux et culturel et poserait des problèmes plus grands que ceux auxquels nous avons aujourd'hui à faire face.

Conclusion

Chers amis, j'ai cherché à vous présenter quelques aspects de nos problèmes sociaux tels que je les vois. Nous aurions pu étudier la chose de différentes façons. Nous aurions pu, par exemple, prendre chaque problème dans le détail, ceux de la surpopulation, des maladies, des logements, des mendiants, des réfugiés, de l'indiscipline croissante parmi nos jeunes, etc. Mais

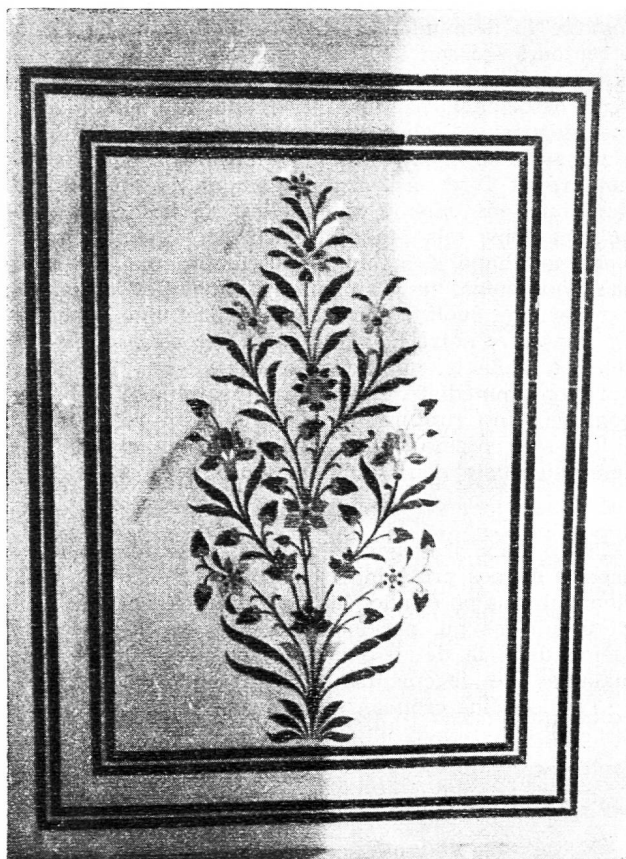


Détail d'un temple de Brahma (Calcutta).

¹¹ cf. « The Adivasis », pp. 1-8.

¹² cf. « Social Action », nov. 1956, p. 460.

¹³ Dépenses en faveur des tribus arriérées. — Dépenses totales pendant le premier plan quinquennal : 173 664 584 roupies ; dépenses totales prévues pour le deuxième plan : 483 358 584 roupies. Parmi ces dépenses, pour l'éducation : 88 244 845 roupies. Pour la construction de routes : 87 895 850 roupies. Le deuxième plan prévoit 3 187 écoles et 200 centres de formation culturelle, 10 500 miles de routes, 420 ponts.



Mosaïque de pierres précieuses, de perles, de marbre diversément coloré ornant de nombreux édifices à Agra et à Delhi.

j'ai pensé qu'il était mieux de vous montrer l'aspect fondamental de ceux-ci : le problème de la recherche d'une saine synthèse entre notre vieille culture et les exigences modernes en tant que celles-ci affectent la femme, le villageois et l'aborigène qui chacun peut exercer une influence énorme pour l'avenir.

Ce qui nous reste maintenant à faire, c'est de tirer brièvement les conclusions qui s'imposent à nous avec le plus de force. Ce sont plutôt des réflexions per-

sonnelles. En étudiant nos trois groupes à fond, on découvre :

1. UN MAL, la division, la séparation ; entre l'homme et la femme d'abord, comme on l'a vu, puis le manque d'homogénéité entre les différents partis de la nation. Cependant, on doit admettre qu'aujourd'hui une solidarité absolue entre nous peut seule conduire le pays vers une rapide solution de nos problèmes.

2. UN ÉCHEC, la tradition qui n'a plus sa raison d'être. « L'amour des traditions est une noble chose, nous dit le Bulletin de l'ambassade, mais il ne faut pas qu'il devienne une entrave au progrès du pays. »¹⁴ A ce propos, je vous cite aussi une parole de Mahathma Gandhi qui s'applique bien à notre sujet et qui montre son esprit ouvert et prudent : « Je suis pleinement d'accord, dit-il, avec ceux qui veulent éliminer ce qui est mauvais dans les anciennes coutumes. Mais ce serait un crime de vouloir faire fi d'usages parfaitement souhaitables. » Autrement dit, une tradition renouvelée, vitale, progressive, doit être gardée avec tout le soin possible ; mais une tradition morte, qui empêche le progrès, doit être rejetée avec la même ferveur.

3. UNE SOLUTION de base : un dévouement tout à fait désintéressé du pays au service du prochain. « Ce qu'il faut, dit encore le Bulletin, c'est un mouvement dynamique pour rendre le public conscient de la nécessité d'anéantir les maux sociaux provenant d'inégalités sociales ; de se familiariser avec les problèmes des communautés et les prendre en main avec l'objectivité et le dévouement alliant la discipline et la compétence pour atteindre le but désiré. »¹⁵

L'objectivité et le dévouement, un esprit ouvert, la Vérité et un amour du prochain au-dessus des intérêts particuliers, je dirai même jusqu'à la mort suivant l'exemple de Mahathma Gandhi. Ces deux principes apportent la solution à nos problèmes, une solution en parfait accord avec notre histoire. S'ils ne sont pas mis en pratique, on n'ose pas prédire le futur de l'Inde ; mais s'ils sont bien appliqués partout, mon pays a un glorieux avenir, l'accomplissement parfait de son glorieux passé.

SATYAM EVA JAYATE
La Vérité triomphe toujours

¹⁴ cf. BAI 31 août 1956.
¹⁵ cf. BAI 31 août 1954.

UN MANUEL SCOLAIRE DE VALEUR

En 220 pages, le Manuel de l'Unesco pour l'enseignement des sciences, réussit à réunir assez d'éléments pour satisfaire les goûts et les besoins des professeurs qui, dans le monde entier, réclament les moyens d'organiser et d'appliquer les programmes de sciences, de façon à ce que les élèves acquièrent une expérience pratique et non uniquement des connaissances théoriques.

La majeure partie de cet ouvrage est consacrée à la fabrication de l'équipement scientifique et aux expériences pratiques réalisables à partir des matériaux les plus simples — bâtonnets, bobines de fil, bouteilles, casseroles, clous, aiguilles, brosses à dents, vinaigre.

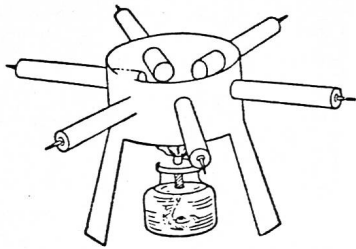
On y trouve des indications pour la construction d'appareils tels que les balances, les sources de cha-

leur, les filtres, les pompes, les pinces, les baguiers. On y traite du matériel nécessaire à l'étude des animaux. En ce qui concerne l'astronomie, la météorologie, l'hydrologie, les machines, les forces, la chaleur, le son, la lumière, l'électricité et le magnétisme, on y étudie le matériel d'expérience à bon marché et on y décrit un grand nombre d'expériences instructives. Les expériences et les objets sont clairs et illustrés.

Nous publions ici quelques-unes des 700 et quelques expériences réalisées à l'aide du matériel de fortune décrit dans le Manuel de l'Unesco, qui se commande à la librairie Payot et Cie, Genève et Lausanne.

Les métaux conduisent la chaleur à des vitesses différentes

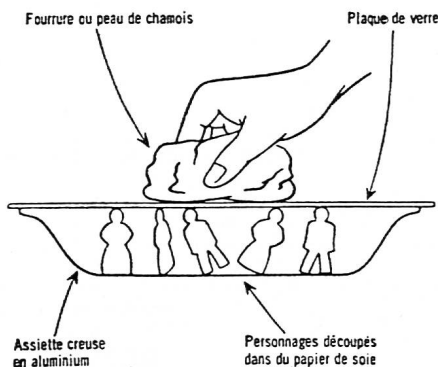
Se procurer des barres de différents métaux. Elles devront avoir 15 cm de longueur et à peu près le même



diamètre. Percer des trous autour d'un trépied confectionné avec une boîte à conserves. Insérer dans les trous les barres métalliques de façon qu'elles se touchent au centre de la boîte. Fixer avec un peu de paraffine une semence de tapissier ou un clou à l'extrémité extérieure de chaque barre. Placer une lampe à alcool sous le trépied de façon que la flamme touche également les extrémités intérieures de toutes les barres. Observer l'ordre dans lequel les clous se détachent des diverses barres.

Ballet électrique

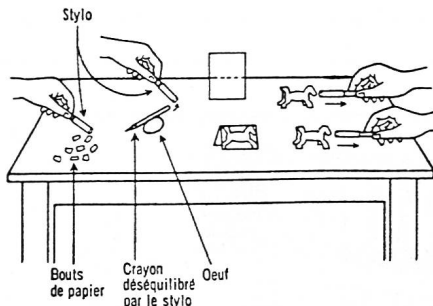
Prendre un moule à gâteau ou un plat creux en aluminium profond de 2,5 cm environ, et le recouvrir



d'une vitre. Découper dans du papier de soie très fin de petits bonshommes semblables à ceux de la figure (on peut aussi leur donner la forme de boxeurs) ; leur taille doit être légèrement inférieure à la profondeur du récipient. Les déposer dans ce dernier et recouvrir avec la vitre. Frotter celle-ci avec de la fourrure ou de la peau de chamois. On verra les bonshommes sautiller.

Course de chevaux

Dans une feuille de papier pliée en deux, découper de petits chevaux le long du pli, de telle sorte qu'ils tiennent debout sur la table. Frotter avec de la four-

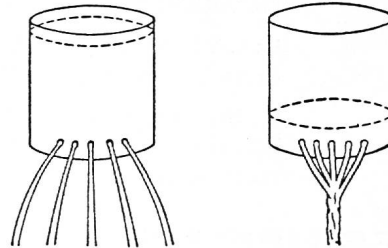


rure un stylo en matière plastique, et constater que l'on peut attirer les chevaux d'un bout à l'autre de la table. Avec plusieurs chevaux, on pourra organiser des courses.

Un tour de physique amusant

Prendre une boîte de conserves vide et pratiquer cinq petits trous à la base à l'aide d'un clou. Ces trous

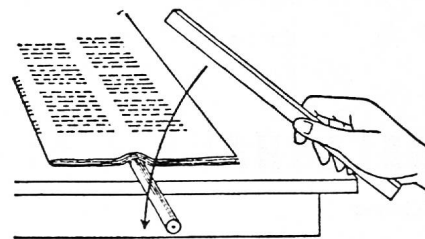
doivent être au voisinage immédiat du fond et distants les uns des autres de 5 mm. Remplir la boîte d'eau et observer qu'il s'en échappe cinq filets d'eau. Réunir



ces filets d'eau en les pinçant entre le pouce et l'index et l'on verra qu'ils demeurent confondus. Si l'on passe le tranchant de la main devant la rangée de trous, les cinq filets redeviennent indépendants.

Comment briser un bâton en utilisant son inertie

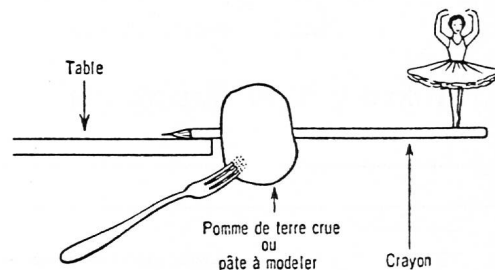
Prendre un petit bâton de 18 à 20 cm de long ou, à défaut, un crayon à mine de plomb. Plier un journal et le poser au bord d'une table. Glisser le petit bâton



entre le journal et la table, perpendiculairement au rebord et sous la partie médiane du papier. Le laisser dépasser d'à peu près la moitié de sa longueur. Frappé d'un coup sec avec un autre bâton, il doit se briser en deux sous l'effet de l'inertie.

Une expérience d'équilibre simple

A l'aide d'une lame bien effilée, découper dans un légume cru ou dans de la pâte à modeler une rondelle d'environ 2,5 cm d'épaisseur. Transpercer cette rondelle d'un crayon à mine jusqu'à ce qu'il dépasse d'environ 2,5 cm. Enfoncer une fourchette dans la rondelle



comme l'indique la figure. Poser maintenant la pointe du crayon sur le bord d'une table, adapter la position des divers éléments jusqu'à ce que l'ensemble soit en équilibre, puis frapper légèrement l'extrémité libre du crayon.

CAFÉ ROMAND St-François

Les bons crus au tonneau
Mets de brasserie

L. Péclat

Pour Noël

OISEAUX DE MER

Ch. VAUCHER

Un vol. 23 x 30 cm., illustré de 252 photos en coul. et noir, rel. toile **Fr. 51.80**

Un livre d'une haute qualité artistique, littéraire et scientifique, riche en observations ornithologiques d'un grand intérêt.

LES LIBELLULES

P.-A. ROBERT relié **Fr. 15.55**

(Coll. « Beautés de la nature »), illustré par l'auteur de 32 superbes aquarelles et de nombreux dessins.

LES LOIS DE LA BROUSSE

M. MICHA Illustré **Fr. 7.80**

Contes indigènes captivants tirés des légendes et traditions du bestiaire congolais.

DELACHAUX & NIESTLÉ

Editeurs

Neuchâtel

A LA LOTERIE ROMANDE

Pour les fêtes :

La double chance

**75.000 + 150.000
= 225.000**

**25.000 + 50.000
= 75.000**

et ainsi de suite

Achetez des billets jumelés

Un autre
« Chez Soi »

Le Café Vaudois

LAUSANNE

Place de la Riponne 1 - Hottinger, Kaeser & Cie - T. 1. 23 63 63

Qui fait de la PHOTOGRAPHIE
Elargit les horizons de sa vie!

Tout pour l'amateur

A. Schnell & Fils

Place St-François 4, Lausanne

PHOTO

PROJECTION

CINÉ

La bonne adresse
pour vos meubles

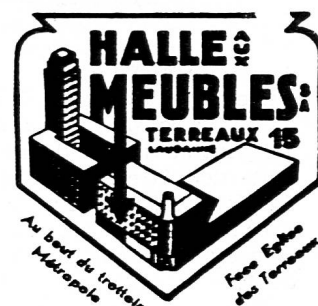


Choix
de 200 mobiliers
du simple
au luxe

1000 meubles divers

AU COMPTANT 5 % DE RABAIS

Les paiements facilités par les mensualités
depuis 15 fr. par mois



6 Bibliothèque
Nationale Suisse
B e r n e

J.A.
Montreux 1

HENNIEZ LITHINÉE

L'eau de table par excellence